



RAFMA
REUNION REGIONALE AFRIQUE
ET MADAGASCAR

RAPPORTS DES MAISONS
ET CONFERENCES

A L'ABBAYE DE SCOURMONT
DU 25 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE
2023

**REUNION REGIONALE AFRIQUE ET MADAGASCAR / RAFMA /
du 25 Octobre au 5 Novembre 2023 à SCOURMONT**

PLAN GLOBAL

Liste des participants.....	2
Mercredi 25.10. 2023	
Mots d'ouverture.....	3
Evaluation du Chapitre Général.....	3
Conférence de l'Abbé Général sur l'Appartenance.....	7
Jeudi 26.	
Lecture de Rapports de Maisons.....	17
Vendredi 27.	
Conférence de Mère Francesca sur Les Abus.....	28
Samedi 28.	
Conférence de Dom Armand sur Les Mères Immédiates.....	30
Rapport de Financier de Mère Anna Chiara.....	35
Conférence de Dom Clément sur le Rôle des Régions.....	34
Complément de l'Abbé Général sur le Rôle des Régions.....	36
Dimanche 29.	
Explication de l'Abbé Général sur les Constitutions.....	40
Lundi 30.	
Constitutions suite.....	41
Mardi 31. Visite à l'Abbaye d'Orval	
Mercredi 1^{er} 11. Fête de La Toussaints	
Jeudi 2.11.	
Conférence de Dom Armand sur l'Affiliation.....	47
Après-midi : Echange Pastoral	
Vendredi 3. Présentation des propositions.....	48
Samedi 4. Etude des Vote.....	50
Mots des Secrétaires	
Dimanche 5.11.	
Evaluation de la RAFMA.....	53

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RAFMA 2023

1. Absent -----Koutaba
2. Dom Védaste (Représenté par Fr. Justin)-----Mokoto
3. Dom Jean Bosco Kamali-----Victoria
4. Dom Léonard-----Kasanza
5. Dom John Chrysostome-----Maromby
6. Dom Bonaventure-----Bamenda
7. Dom Clément-----Kokoubou
8. Dom Kevin-----Awhum
9. Dom Augustin Bernard -----Nsugube
10. Dom Marius-----Illah
11. Dom Étienne-----Seychelles
12. Mère Elizabeth Marie-----Etoile N.D
13. Mère Hortense Mituga-----Clarté-Dieu
14. Mère Jeanne Cherotich----- Butende
15. Mère Régine Nebo-----Abakaliki
16. Mère Francesca Commissaire Pontificale de Soke----- Huambo
17. Mère Anna Chiara Meli-----Mvanda
18. Mère Marie Angela-----Ampibanjinana
19. Mère Philomène Kalimbanya -----Kibungo

LES INVITES

1. Dom Benardus Peteers Abbé Général
2. Dom Raphael Secrétaire de l'Abbé Général
3. Mère Rachel Conseillère de l'Abbé Général
4. Dom Damien Joseph Abbé de Scourmont
5. Mère Isabel Abbesse d'Igny
6. Mère Geneviève Maîtresse du juniorat à Mvanda

Mercredi le 25. 10.2023

Mot de Dom Damien : Vous êtes les bienvenus à Scourmont.....

Mot de Dom Jean Bosco : Nous remercions don Damien et tout le gouvernement de la Maison Généralice ici présent. A travers ces mots, nous saluons également les nouveaux Supérieurs (res) parmi nous. Cette réunion a pour but d'avoir des informations sur nos différentes communautés africaines. Ainsi, l'Abbé Général va nous parler de la formation et du sens de l'appartenance à l'Ordre plus particulièrement à nos communautés respectives.

Nous avons invité des personnes d'expérience : l'Abbé Général, Il a été Père Immédiat de plusieurs monastères en Afrique, il parlera des sujets importants. Mère Francesca parlera du sujet sur **Les Abus**, un sujet important. Je vous invite à ouvrir vos cœurs et vos oreilles pour avoir quelque chose à apporter à la maison. Dom Armand, un Abbé expérimenté a été Père Immédiat de plusieurs monastères. Il développera le sujet sur les **Mères Immédiates**. Dom Clément est un jeune supérieur, mais intelligent, lui, parlera du **Rôle des Régions**. Et l'Abbé Général complétera.

Vers la fin nous aurons un échange pastoral, où l'Abbé Général, Mère Rachel, et Mère Francesca sont invités. Voilà en bref ce dont nous allons discuter ici.

Et avec cela j'ouvre officiellement notre rencontre, partageons ensemble, et regardons l'avenir ensemble.

Sur l'agenda, il y aura l'évaluation du Chapitre Général, suivra la Conférence de L'Abbé Général, et nous suivrons l'ordre du jour.

Evaluation du Chapitre Général

D. Jean Bosco : C'est important à l'Abbé Général et son Conseil d'entendre vos remarques enfin d'améliorer, n'hésitez pas à donner votre opinion.

M. Philomène de Kibungo: En général, c'était bien, mais la façon dont on a traité la question des démissions des Abbés, n'a pas été satisfaisante.

D. Emmanuel : Le nouveau conseil a présenté un nouveau moyen. La question sera présentée à l'Abbé Général et son Conseil.

D. Jean Chrysostome : En général j'étais content de l'élection de l'Abbé Général, Et ce Chapitre Général a résolu beaucoup de problèmes. Alors sur les démissions on a remarqué que les deux Abbés ont réagi en public ce n'était pas bon pour les nouveaux supérieurs de voir cela. Et certaines maisons avaient des difficultés...

M. Hortense de la Clarté-Dieu : J'avais l'impression qu'il y avait un manque de reconnaissance à l'égard de ces supérieurs qui avaient pourtant beaucoup donné pour leurs communautés. Aussi un manque de respect, car j'ai senti qu'ils étaient humiliés. Il y avait comme un acharnement sur eux afin de démissionner.

M. Régina d'Abakaliki : Dans la ligne de M. Hortense, certaines de nos communautés vont fermer, nous pouvons parler de ces sujets, et qu'ils parviennent au Chapitre Général. Nous avons voté que les fermetures doivent remonter au Chapitre Général ; mais certains étaient fâchés. Ce n'était pas la faute du Chapitre Général s'il n'y avait

pas de vocations. Deux de ces sujets ont été traités dans notre commission et s'était difficile, en particulier, pour les communautés néerlandaises. Je ne sais pas comment les aider avant le prochain Chapitre Général pour qu'ils n'arrivent pas avec cette problématique au Chapitre Général.

D. Leonard de Kasanza : C'était le premier Chapitre Général au quel je participais comme nouveau supérieur, et un Chapitre en deux parties, l'élection de D. Bernardus était une grande joie pour moi. Et la deuxième partie, les interventions et les conférences nous exhortaient sur l'Ordre. J'ai deux points à évoquer :

*Sur la formation : le sujet était posé au Chapitre Général, et nous attendons la suite surtout pour nous qui avons plusieurs jeunes, c'est un besoin pour la RAFMA, non seulement pour la formation initiale mais aussi pour toute la communauté.

*Les commissions aux Chapitre Général, c'était difficile pour les langues : francophone et anglophone, on discutait d'une communauté qu'on ne connaissait pas et c'était difficile de faire quelques remarques pour ces communautés. Un souhait : ne pouvait-on pas aussi inviter les Pères Immédiats de ces communautés ?
Merci.

D. Jean Bosco de Victoria : Depuis longtemps, je me retrouve presque dans les mêmes commissions, et la même difficulté de comprendre les sujets à traiter. Est-il possible ou impossible de refaire les commissions elles-mêmes ?

M. Régina d'Abakaliki : Les commissions ont été établies par groupe linguistiques, je ne vois pas comment les mélanger.

D. Jean Chrysostome de Maromby : Autre solution, la commission peut inviter les personnes qui ont de l'expérience.

M. Rachel conseillère de l'Abbé Général : Les commissions sont établies de manière qu'il y ait des anciens et des nouveaux pour aider les jeunes à comprendre et même s'ils ne comprennent pas bien... tout dépend du fonctionnement des commissions. Il y a certains qui se plaignent qu'il n'y a personne pour les introduire. Mais pour la question linguistique, c'est bien de maintenir ce système équilibré de manière qu'il y ait de nouveaux et d'anciens.

Abbé Général :.....il ne faut pas qu'il ait un Père Immédiat et le Supérieur de la Maison Fille dans la même Commission, car soit l'un ou l'autre ne serait pas libre. Aussi il faut qu'il y ait des représentants des Régions. Aussi on prendra en compte les nouveaux et les anciens Supérieurs et d'autres petits traits... Mère Daniel le faisait bien et M. Eleanor l'a fait et l'une et l'autre a dit que c'est la dernière fois. Alors si on change, tout le système va s'écrouler et on recommencera encore. Je pense que le plus important sera de modifier les rapports à étudier. Car depuis 20 ans les mêmes questions sont attribuées aux mêmes commissions. Le Chapitre Général a fait qu'il ait une continuité. C'est bon qu'après tant d'années il y ait une autre répartition.

D. Clément de Kokoubu : J'étais impressionné sur la qualité des échanges, et la manière qu'il y avait des petits groupes pouvant discuter et revenir ensuite à l'Assemblée Plénière. C'est important pour notre Ordre international de traiter ces sujets. L'autre sujet qui m'a touché c'est l'importance accordé à la formation. Car je

pensais qu'on nous voyait comme un Ordre paysan sans formation théologique. Cette question de formation se pose en Afrique également.

D. Damien de Scourmont : S'était un autre contexte, il y a eu en commission un va et vient entre région et commission. Et concernant le rapport confidentiel, certains points étaient discrets dans les minutes et qui devrait être enlevés. Dans les minutes les tons et la ponctuation n'étaient pas toujours respectés. Il y a des silences qui sont significatifs...ou des points de suspension.

M. Rachel Conseillère de l'Abbé Général : la Commission de Coordination a bien fonctionné. Et la présence des deux jeunes qui ont donné leur l'expérience a été appréciable par la plupart des participants.

F. Justin : Je remercie l'Ordre de nous avoir invité, le climat au Chapitre Général était, à mon avis, paisible et il y avait une atmosphère d'écoute mutuel, bien qu'il y ait eu quelques cas émotionnels, c'est la vie ! L'organisation aussi bien, les thèmes traités étaient à la hauteur de cette grande assemblée qui est la haute institution de l'Ordre. J'ai apprécié la façon dont le travail de coordination a fonctionné.

D. Emmanuel : La RAFMA, n'était pas présente en quelque sorte. Si D. Bernardus, n'avait pas nommé D. Clément dans les commissions on aurait avoir seulement des européens. Il faut avoir ce courage de proposer et présenter les membres de votre région ; c'est ce que d'autres régions font. Et dans les débats, pourquoi hésiter à donner vos opinions ?

M. Elisabeth Marie de l'Etoile Notre-Dame : Le déroulement du Chapitre Général a été bien, il y avait de calme pas de tension, chacun s'exprimait avec calme, seulement il y avait beaucoup à traiter si bien qu'il n'y avait pas assez de temps, pour les traiter et pas assez de temps pour la sieste...rire !

Abbé Général : Quelques courtes réponses sur certains sujets

Les démissions, telle qu'elles étaient traitées, nous devons changer. Et les commissions c'est important de présenter un schéma, et là nous devons apprendre une leçon.

Sur **la fermeture d'une maison**, c'est le devoir du Chapitre Général de le faire. C'est la plus haute autorité de l'Ordre, l'Abbé Général et son Conseil ne sont que les représentants et la fermeture est un sujet important, ça doit être réservé au Conseil. Que la communauté soit préparée et la législation a changé. Le vote n'est pas de fermeture, mais il marque le début du processus de fermeture et après plusieurs années, il y aura un deuxième vote du Chapitre Général pour la suppression d'un monastère. Vous voyez, ces sujets sont sensibles, car beaucoup des gens sont concernés. Je n'imagine pas une situation où tous applaudiraient c'est toujours un moment triste. Je pense que nous avons bien géré cela en 2017 où nous avons fermé des maisons. Nous avons simplement pris les votes et avons continué sans dire un mot de remerciement et cela a été très pénible. Je pense, si on ferme, il doit y avoir une réflexion et un mot d'action de grâce.

A propos de la formation j'en parlerais plus tard !

Pour les minutes : les personnes doivent rester pour longtemps et tout doit être pareil dans les trois langues, c'est impossible. Mais ça doit se faire. Avons-nous besoins

d'avoir des minutes complètes et intégrales où il y a une autre manière de gérer cela ? Je n'ai pas de réponse ! Nous avons besoin des personnes pour nous aider. Des personnes de l'Ordre pour être des traducteurs, des secrétaires, c'est très difficile de trouver du monde. Et ça devient facile de demander des services et c'est très cher. Et si on pouvait dépenser cela dans la formation !... Cela serait intéressant. Je suis très reconnaissant aux laïcs qui nous ont aidés. Mais je vais encourager les régions : donnez-nous des personnes, et s'il faut investir dans la formation des ces personnes nous devons le faire.

D. Jean Bosco : pause pour 10 minutes. Sr. Gertrude peut s'occuper de l'heure.

Demain nous parlerons des rapports des maisons. C'est pour nous importants. Pour gagner le temps les rapports doivent être traduits en l'autre langue : on va lire dans une langue et suivre dans l'autre.

Après la Pause :

D. Jean Bosco : D. Damien sera avec nous tout le temps. Saisissons cette occasion pour continuer l'évaluation.

M. Regina : Le travail sans papier et le nuage était très bien. On pouvait revoir le Chapitre Général disponible jusqu'à pâques. Je ne sais pas si on va continuer avec ce système !

M. Rachel : Pourrait-on revoir la composition des commissions, où un Père Abbé était membre de plusieurs commissions ?

Abbé Général : Dans les commissions *ad hoc*, le Père Immédiat doit être membre d'une commission et il a plusieurs maisons filles et automatiquement il devient membre de plusieurs commissions. Mais il est bon d'y porter l'attention. Mais je voudrais écouter les déléguer, comment ce Chapitre Général a eu un impact sur les communautés. Avez-vous l'impression qu'il y a un lien entre vos communautés et le Chapitre Général ? Ou c'est quelque chose qui appartient seulement aux supérieurs !

M. Fracensca deSoké : Nous avons vu que c'était meilleur d'avoir un thème pour se préparer avant le Chapitre Général. Je me rappelle les thèmes des : *Identité et Conformation au Christ* : c'était important pour les communautés. S'il était possible de revenir sur cette habitude. Evidemment c'est le rôle des Abbés et Abbesses de présenter les matières du Chapitre dans leurs monastères.

D. Damien deScourmont : On a apprécié la manière dont l'Abbé Général présentait ses interventions dans ce Chapitre Général. La Commission de Coordination a fait que ça soit un bon Chapitre, sauf quand vous avez fait une blague, mais ça n'a pas été repris dans les minutes...

M. Jeanne de Butende : Dans la même ligne, l'Abbé Général avait cette capacité d'écouter, sur un sujet donné et d'agir à partir de cela.

D. Jean Bosco : Nous pouvons passer au sujet suivant la Conférence de l'Abbé Général.

Abbé Général : Conférence

Je ne veux pas vous donner une conférence formelle, mais partager avec vous quelques sujets importants pour l'Ordre et pour votre travail habituel.

J'ai été content que D. Jean Bosco ait fait, qu'il y ait des discussions en groupe et la remontée en Assemblée. Je vais vous lire un sujet traité par Saint Bernard « **L'appartenance à un Ordre** », ce sujet intervient dans un contexte particulier, comme Abbé Général, en voyageant dans le monde et en visitant différentes communautés j'ai l'impression qu'il est urgent de réfléchir sur le sujet. Et l'expérience des trois dernières années du covid, a créé une rupture dans les rapports entre la Maison Fille et la Maison Mère : pas des visites, même amicaux !

Et du fait de la santé de D. Eamon ne lui a pas permis de voyager et certaines communautés se sont senties isolées. Et nous étions dans cette situation car d'autres régions sont petites et ont des contacts avec d'autres. Alors cette isolation a renforcé le principe d'autonomie. Et toute communauté est autonome avec son propre gouvernement, sa propre économie, sa propre formation. Cette autonomie a toujours été au service de la communauté.

Mais l'isolement crée une mauvaise compréhension d'autonomie, car dans l'isolement on fait tout pour soi-même, sans aide extérieure et ni un lien avec d'autres. Actuellement, l'Ordre a beaucoup de problèmes, vous voyez que des communautés se réfèrent à l'autonomie d'une manière erronée. Il était important de ramener au centre le sens de l'appartenance.

Nous avons 158 communautés de l'Ordre, mais plus de 40% ont moins de 10 membres et le plus grand groupe parmi elles, ont moins de 5 membres. Ainsi, pour ces communautés, appartenir à l'Ordre est important. Car, lorsqu' on est malade, on a besoin du repos : « S'il te plaît je suis malade, laisse-moi en paix » dit-on, et vous pensez vous sentir mieux... ! Et ces communautés, ferment les portes et pensent avoir la santé toute seule ! C'est difficile au Père Immédiat, mais c'est au Chapitre Général d'intervenir. C'est important, nous ne sommes pas faits pour vivre seul !

C'est important de savoir que nous appartenons à un Ordre, si vous allez à l'autre extrémité : certaines grandes communautés ont l'attitude de ne vouloir pas appartenir à l'Ordre. Ils ont beaucoup des gens et tout va bien. Il y a un danger de ne pas sentir le besoin de l'aide d'autres personnes. Il y a un autre danger, plus important encore : de croire que nous sommes légèrement meilleurs que les autres, car nous avons beaucoup des choses et d'autres communautés sont misérables. C'est un danger, car ça crée une communauté non pas dans l'Ordre, mais en parallèle avec l'Ordre. Et si vous descendez dans les communautés vous pouvez voir cette attitude : des frères en parallèle de la communauté ! Est ce qu'ils appartiennent réellement à la communauté ? Et nous, la partie forte de la communauté nous les avons mis de côté ! Avons-nous cette attitude : je suis un meilleur moine que mes frères plus fragiles ! Et là aussi il y a la question d'appartenance non seulement à l'Ordre mais aussi à la Communauté. Et on revient à cette question-là.

C'est important de savoir que tous nous appartenons à la communauté et ça renvoie à la synodalité, car ça signifie, que nous appartenons tous au Corps du Christ à

l'Eglise. Il n'y a pas de premier et second membre, nous sommes tous baptisés du même baptême. C'est important de le comprendre comme Supérieur de la Communauté, de voir les Frères et Sœurs, comme membres de plein droit de la Communauté.

Pour le rendre plus concret, j'ai découvert dans beaucoup des Communautés durant mon voyage, de l'absence du Conseil Economique, et même une structure normale comme le Conseil Pastoral ! Des Supérieurs qui ne savaient même pas qu'il avait le devoir d'avoir un Conseil ; d'au moins 3 membres dont au moins 1 est choisi. Je vois des Conseils qui existent depuis 20 ou 30 ans avec les mêmes personnes, la Communauté a changé mais le Conseil ne change pas...

Le Conseil n'est pas la rencontre des copains de l'Abbé ! N'ayez pas peur d'avoir des différences, car c'est le sens du vivre ensemble, non pas pour défendre ma propre voix mais de trouver ensemble, dans l'Esprit Saint, le bon chemin de la Communauté. Nous ne pouvons pas trouver le bon chemin si nous n'écoutons que les amis.

Vous voyez qu'appartenir à la Communauté affecte correctement la manière de vivre en Communauté.

Pour des points concrets sur la vie de l'Ordre...

Dans toutes les régions, il y a des questions graves : aucune région ne peut dire que nous faisons mieux que les autres et là nous devons remercier le Seigneur, car ça nous rend humbles, de voir que nous sommes tous fragiles. L'un n'est pas meilleur que les autres, nous partageons tous les mêmes souffrances, aussi les mêmes joies ; les souffrances sont différentes et on ne peut pas dire que ma souffrance est plus importante que la vôtre ou mes joies, meilleurs que les vôtres. L'image de Saint Paul est importante les membres ne peuvent pas se dire qu'ils sont plus importants que les autres.

Une des difficultés actuellement ce sont ces **Petites Communautés où il n'y a plus de vie**. Dans les années avenir nous allons fermer plusieurs. C'est triste et en même temps nous affrontons la situation dans la foi. Ça peut porter des fruits pour la vie de l'Ordre. Je pense que c'est un grand défi pour l'ordre car si vous regardez les statistiques, on peut être très dépressif, mais ne faites pas cela ! Ce n'est pas aidant pour vous-mêmes ni pour l'Ordre et les Communautés.

Mais remercions ces moines et moniales qui ont donné la vie pour l'ordre, de la même manière que nous le faisons. Mais dans le plan de Dieu que nous ne comprenons pas, mais **ce sont des graines qui tombent dans la terre et donneront de fruits** et nous devons rester ferme à cela. Ça produira des fruits, peut être que nous ne les verrons pas. Mais si nous croyons au Christ cela se fera.

Les communautés qui ferment dans votre région : Grand Selve et Bellavista, sont dans un processus de fermeture depuis des nombreuses années. Vous voyez combien il est difficile de fermer ! Dans la Région Oriens, en Taiwan... C'est pour vous dire que c'est partout. Ce qui est arrivé peut nous arriver, c'est dans le plan de Dieu. Nous devons porter ce plan ensemble, et pas nous juger les uns les autres.

Un autre point, en visitant les communautés et les Cartes de Visites, la question des **Frères et Sœurs absents**. Vous savez que chaque année vous devez donner le

statistique et les nombres de frères absents sans raison a augmenté depuis des années. Car ces frères sont votre responsabilité. Même si vous ne savez pas où ils sont et si vous ne réglez pas cela selon le droit canon vous êtes responsables, s'ils commettaient un accident et tuaient une personne, vous devez payer. Et s'ils font quelque chose contre le bon sens moral vous, comme Supérieur, vous êtes responsables, donc vous devez résoudre ces cas **d'absences illégitimes**.

Il y a des raisons où les absences sont légitimes : santé, études, vie érémitique, service de l'Ordre... sont des raisons valables pour l'absence du monastère. Et une fois encore, avec ces frères, restez en contact car vous êtes leur Supérieur. Parfois des frères ; sont aux études pour 6 ans sans contact avec le Supérieurs ; comment ils seront réintégrés dans la Communauté ? Ce n'est pas toujours la faute des frères et des sœurs mais aussi c'est la faute des Supérieurs.

Surtout des sœurs qui doivent s'occuper des leur parents, c'est légitime, mais restez en contact et laissez-les revenir de temps en temps dans la Communauté.

Donc des absences illégitimes... ils ont quitté sans autorisation et ne sont pas revenus. Ou ils ne sont pas revenus à la fin du temps accordé. Pour l'autorisation d'absence, le Supérieur accorde un an et le frère ne revient pas, c'est une raison illégitime. Ou bien un frère dont l'indulte d'excostration a expiré et n'est pas revenu. Ou l'excostration a été donnée pour une cause spécifique et à la fin on ne revient pas... Ces sont des absences illégitimes. La loi a changé quant à la gestion des absences illégitimes. Que faire ?

Deux options : quand vous savez où résident les personnes, mais parfois vous ne savez pas où ils sont et personnes ne peut vous dire où. Dans le cas ou vous savez, vous devez entrer en contact, vous ne pouvez pas dire : « *il ne veut pas venir* ». Vous avez le droit d'aller voir, ou d'écrire, vous devez l'inviter, l'encourager à revenir. Ou bien vous lui proposez la dispense des vœux c'est votre devoir. Si le frère/sœur demande la dispense, cette personne doit écrire directement au Saint Père, et non pas à l'Abbé Général, mais le dossier est remis au Supérieur qui l'envoie à l'Abbé Général, sous l'adresse du Saint Siege. Ne me demandez pas pourquoi ? Il y a des cas où on doit recommencer les processus.

Cette lettre est envoyée au Conseil de l'Abbé Général, ce dernier l'envoie au Saint Siège. Si la personne demande le renvoie alors vous pouvez commencer le processus de renvoie. N'hésitez pas, dans ce cas, de demander à l'Abbé Général de l'aide. Si vous ne savez pas où la personne se trouve, il y a une nouveauté : ils sont renvoyés du fait même de leur illégitimité ; c'est au Supérieur et à son Conseil d'établir une déclaration, et par cette déclaration la personne est renvoyée *defacto* de l'Ordre. La simple chose est de prendre la décision avec le Conseil. Ensuite envoyez à l'Abbé Général et son Conseil, qui l'envoie au Saint Siège, seulement pour confirmation. Le Saint Siege ne fait que vérifier si vous avez suivi le processus.

La première chose, c'est de vous occuper du frère, quelques soient les raisons. Si c'est légitime ok. Mais si c'est illégitime, c'est votre responsabilité de résoudre ce cas. Il faut alors demander l'aide de l'Abbé Général et son Conseil, pour vous de résoudre cette situation. C'est important du fait du danger que cela représente. Ça fait aussi parti de la question d'appartenance. Si les personnes veulent appartenir ok, et s'ils ne veulent pas, il faut qu'ils partent, et parfois on doit aider les gens à partir !

La Formation

Je suis d'accord avec Dom Leonard et d'autres, nous avons beaucoup parlé de l'importance de la formation et pour des nombreuses années nous en parlons. Je pense qu'il est temps de venir avec quelque chose de concret. Que nous arrêtons de parler de l'importance de la formation. J'ai l'impression qu'on parle toujours mais on ne trouve pas les instruments adéquats. **Dans certains domaines, les Communautés sont créatives et ont le moyen, mais d'autres Communautés n'ont pas le moyen ou l'énergie de cette créativité.** Nous devons nous aider les uns les autres. Nous devons chercher ces moyens concrets.

Je dois confesser que durant ces années j'avais espéré me donner à fond sur cette question mais à cause d'autres sujets importants, le temps manque pour cela. Il y aura une Commission Centrale Exceptionnelle par ligne, en décembre, et on va discuter sur cela, non pas de l'importance mais inviter les gens à venir **proposer** ce dont les régions ont besoins et comment y répondre.

Les besoins sont différents, mais dans la plupart des cas ce sont les mêmes difficultés. Qu'est-ce que vous voulez. Peut-être il n'est pas important de répondre à tout !

Dans vos réflexions il ne faut pas regarder à l'extérieur mais à l'intérieur. Ça sera un sujet de dialogue entre vous. On va y revenir si nous pouvons trouver la situation concrète. Le Secrétaire Central doit être changé, dans la Commission Centrale prochaine. Et donc nous avons besoin des noms. C'est une tâche importante. Un de mes désirs est que le Secrétaire Central soit basé à Rome, pour qu'il y ait des contacts, car actuellement il réside dans sa Communauté. Ils s'occupent de leur Communautés et n'ont pas le temps de se consacrer à leur tâche. Si nous trouvions quelqu'un de libre, ça serait génial. Mais c'est une pensée personnelle.

Après-midi

D. Jean Bosco : Nous pouvons poser quelques questions à l'Abbé Général.

M. Francesca : Je me demandais si la question des absentes... je pensais qu'elle était plus européennes qu'Africaines est ce qu'elle existe aussi dans la RAFMA.

Abbé Général : J'ai les statistiques sur l'ordinateur : c'est commun à tout l'Ordre plus de 300 concernés. Et tout l'Ordre est de 3.000, donc 10% sont absents illégitimement et c'est partout.

D. Clément de Kokoubou : Pour ceux qui sont à l'extérieur, sont en difficultés avec les supérieurs. Ils sont allergiques, on peut avoir la bonne volonté de les rencontrer mais ils sont fermés. Comment se comporter ? On a la volonté mais on rencontre un mur.

Abbé Général : C'est une réalité, et pas nouvelle, quand on lit la vie de saint Benoît, on voulait même l'empoisonner. Mais il y a des difficultés, et au lieu de les renvoyer directement vous avez besoin d'avoir cette attitude pastorale et chercher des solutions. Et une fois de plus, Saint Benoît nous en donne l'exemple : **rechercher l'aide des anciens** de la Communauté. Lorsqu'il est allergique au Supérieur il faut essayer de le rejoindre à travers d'autres contacts. Dans ce sens le Conseil peut jouer un rôle important. Et si c'est important, une situation difficile demande l'aide du

Père Immédiat. Il y a des nombreux outils, et être **créatifs**. Prendre cela comme réalité. Ce n'est pas toujours à cause de Supérieur qu'il y a cette attitude, mais du fait de l'importance du thème, nous avons demandé à un Père Blanc de donner un cours aux nouveaux Supérieurs, donc c'est une question intelligente, car tous ici reconnaissent ces situations. C'est notre service pastoral. On pense que les renvoyer est la solution la plus simple. N'oubliez pas que vous l'avez accepté dans la Communauté, donc c'est votre responsabilité.

D. Jean Chrysostome de Maromby : Dans la Communauté on dit qu'on n'a pas fait un bon discernement et du coup la Communauté travaille beaucoup pour le discernement de vocation. Et c'est la miséricorde qui est la plus difficile. On a pensé que si on a des doutes c'est bien de ne pas s'engager car plus tard ce sont ces candidats qui causent des difficultés.

Abbé Général : C'est une autre question de discernement, il est toujours important de le faire avec un groupe dans la Communauté et non pas le Supérieur seul. Dans certaines Communautés se sont les Supérieurs seuls qui ont la charge de discernement. C'est trop, il faut avoir d'autres frères et sœurs pour ce travail. Si nous constatons qu'après des nombreuses années cela arrive, nous disons c'est une erreur ; mais, est ce que nous apprenons de ces erreurs ?

M. Regina d'Abakaliki : Vous avez parlé de la communion et de l'économie, pouvez-vous en dire plus ?

Abbé Général : l'appartenance à la Communauté et l'Economie, veut dire qu'on peut aider les autres. La situation économique des nombreuses communautés actuellement n'est ni bonne, ni mauvaise, mais beaucoup sont dans des situations difficiles. Ils ont besoin d'aide. Jusqu'à présent ce n'était pas difficile à l'Ordre d'aider. **Vivre du fruit de notre travail c'est un principe fondamental.** Être aider n'est pas un principe mais une charité. Essayons de vivre du travail de nos mains. Nous devons avoir une réflexion dans l'avenir. Si les ressources diminuent, nous devons trouver le moyen de continuer à vivre de notre autonomie.

Donc, appartenir à l'Ordre appelle à nous confronter à cela. Un exemple, une communauté des moniales, je ne dirais pas où, elle recevait sa nourriture de banque alimentaire en charge de nourrir les pauvres... Et j'ai arrêté cela parce que nous mangeons la nourriture des pauvres alors que nous devons travailler pour gagner notre pain. Elles demandent leur repas sans rien faire ! On devient comme des Franciscains, un Ordre Mendiant, ce n'est pas notre spiritualité !

Maintenant dans la RAFMA il y a deux communautés affectées par cela. Lorsque la Maison Mère entre en problème financier... Nous n'avons pas de réponse pour cela. Je n'espère pas, mais imaginons que Scourmont doit refermer, puisque l'Abbé est devenu très mauvais gestionnaire... Cela toucherait un grand nombre des Communautés. Quel type de réponse avons-nous à donner ? Encore cela repose sur le principe de vivre du travail de nos mains. Mais dans de nombreux contextes c'est très difficile.

P. Martin délégué de Kasanza : Deux questions : sur les délits et l'appartenance à la Communauté. Lors ce qu'un frère commet un délit cela touche la Communauté, comme un scandale. Faut-il demander à ce frère d'écrire une lettre de renvoie ou on peut le faire autrement ?

Deuxième : appartenir à l'Ordre, spécialement dans les communautés, merci à la lettre de l'Abbé Général qui était une interpellation à partir de notre appartenance. Ce n'est pas l'influence des autres Instituts qui conditionne notre appartenance à la Communauté. Exemple : les séculiers, ont leur façon de vivre la liberté, cela nous affecte dans notre liberté. Ou bien on va aux études chez les Augustiniens et quand on rentre, on revient avec une autre manière de vivre. Et ça pose la question d'appartenance.

Abbé Général : Peut-être pour commencer avec la deuxième, cela montre combien la formation est importante dans la question d'appartenance. Lorsqu'un candidat ne vit pas une profonde appartenance, il ne faut pas l'envoyer, sinon il va être formé dans une autre manière de pensée opposée à notre façon.

Je pense dans la formation, il doit y avoir un temps approfondi sur l'**appartenance** à la maison. Par exemple les nouvelles de l'Ordre, l'histoire de la Communauté, pour renforcer ce sens d'appartenance. N'oubliez pas que l'un des besoins fondamentaux d'une personne, est celui d'appartenance et même à la famille. En entrant nous avons besoin de changer le sens d'appartenance sans nier la famille ; **l'appartenance à la Communauté et à l'Ordre** doit être un vrai sujet de la formation initiale.

La Première question sur les délits et comment les gérer : quand il s'agit de faute grave, d'abord le Supérieur doit en parler avec son Conseil. Parce qu'ils peuvent vous donner d'autres informations, des meilleures informations. Peut être un bon conseiller peut vous dire : « peut-être que vous êtes dans l'erreur ». En écoutant les frères, nous découvrons la vérité sur la situation. Dans le cas d'affaire grave, il faut en parler au Conseil et à son Père Immédiat. Ensemble, ils peuvent décider quelle mesure prendre.

Pour renvoyer, il faut avoir des preuves suffisantes et suivre la procédure. Si nous avons des problèmes avec quelqu'un on peut le renvoyer or le droit canon protège les personnes. Ne dites pas facilement « le frère a fait une faute, il faut le renvoyer ». Il y a d'autres moyens et j'ai l'impression qu'on ne les utilise pas tous. Peut-être on peut demander un frère d'aller dans une autre communauté pour réfléchir à sa situation et trouver un autre moyen. Parfois il peut être bon de le porter au Chapitre Conventuel, mais soyez prudent car là on peut choquer et créer un groupe en Communauté. Il y a des nombreuses possibilités de gérer les conflits.

C'est utile de parler avec un autre Supérieur, ou le Directeur Spirituel, pour écouter quel autre moyen utiliser. C'est sage d'agir autrement.

D. Emmanuel Conseiller de l'Abbé Général : J'étais dans une Commission avec Dom Clément, le cas d'une personne qui a mis en difficulté toute la Communauté, on a demandé au Supérieur de saisir la justice. Et le Supérieur a réagi avec sagesse, disant : « je ne peux pas le faire, car il passera toute sa vie en prison ». Le frère était à l'extérieur pour une année et le Supérieur ne savait pas où il était. J'ai appris qu'il a repris contact. C'est bon comme dit Dom Bernardus, de permettre au frère de s'éloigner, ça peut être une des solutions.

M. Francesca commissaire apostolique de Soké /Huambo : Je ne sais pas comment dire ; vous avez dit que le droit protège les personnes, une sœur met en difficulté une communauté et quelque fois la Communauté aussi doit être protégée ! Par exemple,

une sœur âgée, à l'extérieur de la Communauté, est aidée par la Communauté, elle demande seulement ses droits et ne parle jamais de ses devoirs... Pour ce qui a été dit...de la justice restaurative, le droit pénal est parfois... il ne faut pas seulement punition, mais aussi il faut voir comment apporter la vie à toutes les personnes impliquées.

M. Isabel d'Igny : Pour la justice civile, parfois les institutions religieuses font des lois parallèles, peut-être qu'en Afrique ce n'est pas le cas. Que la justice soit appliquée pour tout le monde.

D. Kevin d'Awthum : A propos de 10% des membres qui sont à l'extérieur des communautés, j'ai été surpris de ce chiffre. Qu'est-ce que l'Ordre fait à propos de cela.

Abbé Général : N'oubliez pas que l'Ordre n'existe pas ! Ce que je vous dis et dans ce cas c'est précis, notre Ordre est l'ensemble des monastères autonomes ; l'absence est la responsabilité de la Communauté. L'Ordre n'a rien à faire... Mais nous, Supérieurs que devons-nous faire ? Ce que la Maison Généralice peut faire c'est d'aider ou soutenir les Supérieurs. Vous devez agir !

D. Kevin d'Awthum : la question du discernement et de formation initiale est importante. C'est pour quoi c'est inquiétant...

Abbé Général : Je suis d'accord avec vous, c'est une inquiétude, mais je ne voudrais pas vous rendre dépressives. Mais c'est un cas de réveil collectif, pour trouver la solution ensemble, alors c'est une bénédiction du Seigneur dans une situation difficile. Mais si nous ne faisons rien on ne sait pas où nous allons dans dix ans !

M. Régine d'Abakaliki : pensez-vous que la situation de Covid a aggravé la situation ?

Abbé Général : Non.

Modérateur : Sur le programme, il y a la rencontre dans les groupes linguistiques

Rencontre en Groupe linguistique

M. Rachel Conseillère de l'Abbé Général : Pour la formation, ce qu'on reçoit en Communauté qu'est-ce qu'on en fait ? Le peu qu'on reçoit est ce qu'on le met en valeur ? Avant d'envoyer il faut étudier, voir si la personne pourra aider plus tard ? Les supérieurs qui envoient doivent veiller à cela.

M. Elisabeth Marie de l'Etoile Notre-Dame : Quand on parle de la formation c'est ce que nous recevons au monastère ! Tous peuvent être formés. Souvent on pense que c'est ceux qui peuvent rendre service, on ne pense pas aux cellériers, cuisiniers, jardiniers, hôteliers...

Concernant la dispense des vœux : est-ce qu'on attend que la sœur demande ? La Supérieure peut-elle demander ? Oubien...

D. Emmanuel Conseiller de l'Abbé Général : l'Abbé Général a dit qu'on peut leur demander d'écrire. Alors si la personne refuse, on prend contact avec la Mère Eléanor pour indiquer la procédure. Ne restez pas isolés. Posez les questions. Contactez aussi les Pères Immédiats.

Dans ce qu'à dit Dom Bernardus, le sens d'appartenance, quel sens il avait au début ? J'aime ce qu'ont dit M. Elisabeth et M. Rachel, il y a le nécessaire dans la Communauté. Mais aussi on peut former d'autres : électricité, garage, mécanicien...

M. Hortense de la Clarté-Dieu : Ce qui m'a fort intéressée c'est le sens d'appartenance et le principe de subsidiarité. Parfois on a l'impression qu'on est de passage. Il faut voir comment on réalise la tâche. Pour répondre à Père Martin, de fois nous, moniales, quand on sort on est perdu et on cherche à s'identifier aux autres. Nous sommes d'accord qu'on nous forme, mais il faut insister sur l'apprentissage. Aussi vivre du travail de nos mains est important.

D. Etienne de Seychelles : Les Communautés fermées, le vieillissement, le chiffre ne change pas. Le chiffre baisse depuis plus de 10 ans.

M. Isabelle d'Igny : Le sens d'appartenance peut être un remède à l'individualisme, faire un minimum pour la Communauté. Même si le regroupement crée un cadre c'est important d'approfondir le thème.

La formation, dans le spirituel, c'est facile à faire appel à l'extérieur, pour apprendre de leur compétence. Vivre du travail de nos mains, si les gens sont pauvres il sera difficile de vendre.

D. J. Chrysostome de Maromby : Sur la formation, il faut la formation chrétienne, sur la foi des adultes. Le discernement doit se faire à partir de la paroisse. Depuis les regardants, on enseigne la Règle de saint Benoît. On forme pour devenir quoi ? Comme le Christ. La formation est permanente. Les frères suivent tout... apprendre mais lors qu'ils deviennent profès, ils se découragent. En envoyant celui qui a des problèmes il aura plus des problèmes encore au retour.

Formation monastique et inter monastique. Nous pouvons former sur place, les frères aussi travaillent à la maison, ils combinent les études et la vie communautaire.

D. Emmanuel conseiller de l'Abbé Général : C'est important de comprendre que les études ne sont que le départ de la vie monastique, pour vivre le restant de sa vie, les études n'est pas une fin en soi. Les études est le début de mon cheminement.

M. Philomène de Kibungo : La question est que, Dom Bernardus attend des propositions. Quand nous entrons, nous recevons tout : *lectio divina*, travail bien fait, savoir vivre avec les autres et dans la foi. La formation d'intégration crée le sens d'appartenance à la Communauté et à l'Ordre. C'est une formation permanente. Le rôle du Supérieur est primordial. Accueillir les autres, l'appartenance vient progressivement. Si quelqu'un vient nous aider c'est bien. Et je ne suis pas contre d'envoyer à l'extérieur, la communauté, a le devoir d'accompagner la personne.

M. Angela d'Ampimbajinana : La Communauté nous accueille dans son sein, mais après la profession solennelle, il y a un déclic. Il y a un manque, c'est bien de poser la question pourquoi on entre en Communauté. Il y a manque d'honnêteté. La Communauté est formatrice, c'est la pratique dans le quotidien qui nous forme.

D. Damien de Scourmont : Je comprends la problématique, par rapport à envoyer à l'extérieur, on a besoin de former dans une perspective d'avenir. J'encourage quand c'est nécessaire de faire les études un peu plus poussées. J'apprécie la question de l'Abbé Général. Concrètement de quoi ai-je besoin ? Les questions d'absence du

rôle du Supérieur sont importantes. Et l'appartenance, il y a des choses évidentes à découvrir.

D. Leonard de Kasanza : Le discernement est important. La formation de base c'est en famille. La base c'est aussi le monastique, on doit être bien informé, tous ne deviennent pas des prêtres.

Concernant le principe de vivre du travail de nos mains, cela dépend des régions ; certaines sont pauvres géographiquement, économiquement et même le sol ne peut rien produire. Le souci de la RAFMA c'est d'avoir des gens pour nous représenter dans les grandes Commissions. Nous devons oser le coup.

D. Jean Bosco de Victoria: Avant de partager, je saisi cette opportunité d'accueillir, Dom Bonaventure, Supérieur *ad nutum* de Bamenda. Il n'est pas un nouveau de RAFMA il était auparavant Supérieur de Nsugbe, et Akonkwa, une fondation d'Awhum.

D. Cément de Kokoubu: secrétaire du groupe/ Je note deux éléments. L'appartenance et la formation reviennent. La question d'*Experientia* a-t-elle aidée pour la RAFMA. Et la formation ne doit pas être seulement pour certains membres, mais pour tous dans tous les domaines.

Une Mère a souligné le rôle d'appartenance pour avoir une ossature solide en Communauté et cela avant d'envoyer quelqu'un aux études.

En finissant j'avais à dire avant que la cloche sonne : que la Communauté est formatrice, mais on doit réveiller chez les jeunes le goût de la formation. Père Charles, notre fondateur, insistait sur le fait que, pour une bonne formation, on doit être curieux, avoir une curiosité d'apprendre. Nous avons une bonne bibliothèque, que les gens de l'extérieur n'ont pas. Si nous sommes curieux, nous pouvons faire beaucoup. J'ai eu l'occasion d'être à côté d'un moine de Bellefontaine, Géric, un bibliste de renom. Il disait que « ce qu'on apprend de soi-même c'est cela qui reste ». Mais n'empêche qu'on puisse envoyer à l'extérieur pour des responsabilités dans l'Ordre.

Abbé Général : Le fonds est encore là et l'argent est disponible, et la Maison Généralice est favorable à cela. Mais avant de faire la queue, pour demander, avant d'envoyer à l'extérieur, on doit déjà manifester le sens d'appartenance. Mais n'envoyer pas les gens difficiles, *c'est comme l'Esprit mauvais que Jésus chasse, et quand il revient ils sont sept*. Donc l'argent est là, le lieu est disponible, mais c'est à vous comme Supérieurs de saisir l'occasion. Vous Supérieurs, vous connaissez mieux vos frères et sœurs, car nous avons besoin de cette formation dans nos Communautés, et aussi pour vous. Saint Anselmo n'est pas seulement en Théologie, mais aussi sur la Vie Monastique : Histoire Monastique, Liturgie. L'avantage c'est que c'est un milieu monastique. Avant il y avait un doute sur la qualité monastique, mais actuellement c'est bien ! Et M. Francesca peut en témoigner.

M. Francesca commissaire pontifical : surtout en matière Monastique et en Spiritualité Cistercienne, il y a des bons moines. Si vous voulez, écrivez à dont Anastasius, pour l'inscription.

Abbé Général : Je serais content d'accueillir deux moines et deux moniales de la RAFMA, le programme est aussi en Français.

Le Groupe Anglophone : Partage sur la Conférence de l'Abbé Général

Sr. Elisabeth de Butende Secrétaire : Je m'excuse d'être secrétaire ici et là, je vais essayer de faire la synthèse. En général l'Ordre nous apporte une identité. On ne doit pas vivre n'importe comment mais ensemble dans la communauté. Etre dans l'ambiance de l'Ordre. Vivre notre constitution, être capable d'être disciple, et se faire former. Aimer sa Communauté et par elle, aimer l'Ordre.

La question des départs illégitimes : Le Supérieur doit exercer un soin pastoral avec amour. Ils doivent être aidés, ne doivent pas non plus rejeter les frères/sœurs. Par contre ils ont le devoir de les aider à retrouver le sens d'appartenance à l'Ordre.

Très souvent ça commence par une crise individuelle, dans les Communautés masculines ça commence par le fait que les frères ont le désir d'aller étudier pour la prêtrise.

Pour La formation : on doit être prudent lorsqu'on nomme les gens pour s'occuper de la formation. La Communauté est formatrice. Il faut vivre la vie et laisser l'Esprit Saint faire son travail.

M. Francesca de Valserena Commissaire pontifical de Soké: On reçoit les titres des cours de Saint Anselmo, on peut télécharger cela et l'envoyer aux Communautés.

D. Emmanuel Conseiller de l'Abbé Général : C'est tout l'importance de l'idée de l'Abbé Général d'avoir un Secrétaire à Rome, cela pourrait être une de ses fonctions.

Abbé Général : Un programme de 3 ans en différentes langues, en forme des sessions. Ils suivent l'ensemble de la Liturgie de la Commune Observance. C'est un haut niveau de vie monastique. Ils ont un temps marqué pour la *lectio divina* ensemble, mais n'ont pas beaucoup de places disponibles, actuellement il y a deux : une française et une américaine. Jusqu'à présent aucun moine de notre Ordre n'a suivi cette formation.

Il y a un combat entre la formation en communauté et la formation à l'extérieur, mais on oublie la formation à la prière. Elle est au cœur de notre vie. Voyez comme les carmélites ont une forte théologie de la prière, dans l'avenir c'est important. Si la Contemplation est importante chez les Cisterciens, nous devons former nos gens pour **que nous devenions une école de prière** pour nous et pour l'Eglise.

D. Jean Bosco de Victoria : Une autre question avant de finir la rencontre du jour ?

D. Maurus d'Illah: On parle des frères et sœurs qui quittent la Communauté. Certains vont à gauche et à droite et les Supérieurs essayent de les ramener mais les autres peuvent aider....

Abbé Général : Appelez le Généralat, vous avez fait le possible et s'ils n'écoutent pas, quelque chose doit être faite. Il ne faut pas laisser tomber « *Oh c'est pour mon successeur* » et l'autre successeur dit la même chose, alors on ne saura pas où se trouve la personne !

D. Jean Bosco de Victoria : Dans notre groupe, j'ai partagé que cela peut être lié au manque d'équilibre psychologique, et dans ce cas il faut appeler la Maison Généralice ! Parfois les situations sont compliquées. Certains se plaignent que les frères en veulent à leur vie.

Abbé Général : Vous comprenez qu'appartenir à l'Ordre nous donne l'autorisation de partager avec le Père Immédiat et l'Abbé Général. C'est important que le Supérieur ait quelqu'un avec qui partager.

Jeudi 26.10.23 Lecture de Rapports de Maisons

1. Rapport de Mokoto : Lu par Fr. Justin, D. Védaste étant empêché

Modérateur : C'est le moment des questions

D. Clément de Kokoubou : J'aimerais exprimer ma reconnaissance pour ce rapport et que cela dure, de continuer à vivre dans ce contexte et cette énergie communautaire.

D. Damien de Scourmont: Je suis touché par l'engagement de la Communauté et le courage des frères pour aider la population. Il y a des défis. En même temps il y a un danger et l'opportunité de vivre pleinement la vie monastique. Quand Je vois les frères vivre, J'espère qu'ils sont sur le bon chemin.

M. Annachiara de Mvanda: Le pays se prépare aux élections et on espère que ça ira. Ce rapport transmet une grande paix même si la situation est tragique. Nous avons reçu Mokoto comme Père Immédiat Délégué, il y a un lien qui n'est pas encore pratique. Nous sommes en contact sur téléphone. J'ai eu le témoignage de leur Evêque, que la Communauté a pris l'option de rester, en dialogue avec tout le monde. Ils font du bien à tous et c'est une sécurité et une grâce pour l'Eglise.

D. Leonard : C'est notre Maison Mère Déléguée, nous devons les soutenir et les encourager. La question c'est jusqu'à quand ?

Abbé Général : Je suis touché par le rapport et voir le témoignage donné par la Communauté dans cette situation. Il y a une bénédiction dans le temps difficile. La Communauté de Mokoto donne à l'Ordre un grand exemple de vie monastique. Ce qu'il y a à faire c'est de prier. A la Maison Généralice nous dialoguons avec le Dicastère, pour porter à l'attention des personnes qui ont plus de pouvoir, parfois il y a de petits signes. J'ai écrit au Secrétaire d'Etat, et dimanche suivant le Pape a parlé de la situation de l'Est du Congo. Est-ce une coïncidence ?

2. Rapport de la Clarté-Dieu, lu par Mère Hortense

Modérateur : C'est le moment de poser des questions,

D. Emmanuel conseiller de l'Abbé Général : Quelle est la qualité de ma vie monastique dans une situation tranquille que ceux qui sont dans les zones de guerre : Latroune, Consolation, Mokoto, ...

3. Rapport de Maromby, lu par Dom Jean Chrysostome

Modératrice : C'est le temps de poser des questions

D. Leonard de Kasanza : Pouvez-vous préciser, sur les 25 stagiaires qui se préparent pour venir ?

D. Jean Chrysostome de Maromby: Il s'agit des jeunes qui se préparent aux études.

D. Jean Bosco : Il y a 46 et 25 qui viendront aurez-vous de quoi les nourrir ?

D. Jean Chrysostome de Maromby : C'est pourquoi nous envisageons la Fondation.

M. Regina d'Abakaliki : Votre économie est fragile, et vous voulez fonder comment cela va fonctionner.

D. Jean Chrysostome de Maromby: Nous essayons d'organiser la vie économique.

D. Bonaventure : Sur la vie spirituelle. Dans le texte le Père Prieur doit encourager la Communauté. ...

M. Rachel conseillère de l'Abbé Général : Sur la formation, vous dites que vous voulez organiser... comment ça se passe maintenant ?

D. Jean Chrysostome : Les postulants ont leur maître, les novices aussi, les juniorats aussi, il y a une formation de 8 ans pour la Théologie. Pour la Bible il y a aussi des Prêtres du Grand Séminaire qui arrivent.

M. Annachiara de Mvanda: Comment est organisée la vie en communauté avec ce grand nombre, parvenez-vous à rencontrer les frères personnellement ?

D. Jean Chrysostome : Il y a un Conseil Pastoral et le Conseil de Gestion. Il y a des contacts avec les responsables. Et parfois si le frère est occupé, parfois je les appelle. Parmi les anciens il y a certains qui ne viennent pas me voir. Mais en général il n'y a pas de problème.

D. Jean Bosco de Victoria: à la fin tu dis : nous attendons la visite de l'Abbé Général.....

D. Jean Chrysostome: Nous avons une pré-Fondation au Seychelles, et les visiteurs qui étaient là, ont dit qu'on peut en parler au chapitre. Certains frères voudraient que ça soit Maison Annexe et les frères n'étaient pas consultés, et notre nouveau Père Immédiat, a dit qu'il faut fermer la Maison et les frères ont été choqués. Et après il a dit que ça peut être fondation et les frères de Maromby n'étaient pas consultés.

Abbé Général : Vous voyez pourquoi nous avons décidé de n'envoyer que deux Conseillers. Il y a beaucoup de confusion, pas seulement avec la Fondation, mais aussi au sujet de la taille de la Communauté. En juillet il y avait 18, professés solennelles, maintenant il y a 27 ; ça monte et ça descend et on ne comprend pas. C'est pourquoi on a décidé la visiter pour améliorer la situation entre la Communauté et le Père Immédiat. C'est plein de vie.

D. Emmanuel : pour la fondation vous devez être conscient du rôle de vote canonique qui doit se faire.

Abbé Général : Maromby, a une Fondation ou Maison Annexe...le Père Immédiat doit faire une visite pour les deux et non pas deux visites. Parce que le Père Immédiat a traité Seychelles comme Fondation mais ne les a pas écoutés. Quand vous avez une fondation la visite doit être une.

4. Rapport de Seychelles : Dom Etienne

Modératrice : Si vous avez des questions, c'est le moment

M. Regina : Ce rapport a-t-il été écrit par tous ?

D. Etienne de Seychelles : Oui par la Communauté.

M. Francesca : Sur le plan juridique : les votes ne sont pas en accord avec l'Ordre, ont-ils une valeur ?

D. Jean Chrysostome : On avait fait un vote canonique.

Abbé Général : Ces votes sur la fondation n'étaient pas canoniquement réalisés. C'est important, le Père Immédiate nous encourage à préparer cette Communauté à devenir une fondation. D'être autonome.

D. Etienne : Faut-il être autonome pour être fondation ?

Abbé Général : Quand on est Fondation on est dépendant de la Maison Fondatrice.

M. Regina : si une Maison n'est pas aidée par la Maison Mère qu'est-ce qu'elle va devenir ?

Abbé Général : la Communauté a envie de fonder et n'a pas les moyens de les soutenir financièrement, et Seychelles, n'ont pas le moyen de subvenir à leur besoin. Ils ont trouvé que la Maison Mère va soutenir la Fondation et c'est la situation actuelle.

D. Emmanuel : le terme canonique c'est « projet de fondation » et non « pré-fondation ». Et dans ce cas, c'est la Maison Fondatrice qui soutient.

D. Jean Chrysostome : Seychelles est très riche, et si vous envoyez l'argent c'est comme l'Europe. Quand nous étions là c'est trop peu d'argent qu'ils dépensent à Seychelles, ils ont des projets pour l'économie.

Fr. Justin Secrétaire et Délégué de Mokoto : La question des vocations se pose, dans le rapport il est mentionné « qu'il n'y a pas de vocations locales ». Ne pensez-vous pas que dans l'avenir il y aurait des difficultés, comme il y en a eu dans d'autres communautés qui ont fermé par manque des vocations ?

D. Jean Chrysostome : On n'a pas encore l'autorisation de recevoir les jeunes, mais pour les autres communautés les vocations viennent d'ailleurs.

D. Jean Bosco : le cas de Victoria, sur l'obtention des visas, quand on vient d'autres pays, ça doit coûter très cher.

D. Emmanuel : Les frères recevront des visas permanent et avant cela, il sera difficile de présenter la fondation au Chapitre Général.

P. Martin délégué de Kasanza : le vote est un souci majeur et j'aimerais savoir si c'est la RAFMA qui annule les votes ou le Chapitre Général ?

Abbé Général : C'est pourquoi il y a une visite spéciale de deux membres du Conseil pour préciser la situation.

D. Emmanuel : ce vote n'était pas canonique c'est pourquoi ils n'ont pas de valeur canonique.

5. Rapport de Kasanza, lu par Dom Léonard

Modérateur : Si vous avez des questions sur ce rapport vous pouvez les poser

D. Jean Chrysostome : quelle source de revenue avez-vous ?

D. Léonard : un magasin en ville et une boulangerie. Nous pensons renforcer l'élevage. La ville est à 130 Km, 8 heures de marche.

D. Jean Bosco : Ce n'est pas une question mais une observation, à partir de ma brève expérience dans la RAFMA ; j'ai visité quelques monastères et je réalise que nos monastères sont isolés et ça devient difficile de faire tourner l'économie et la formation.

D. Léonard : La région est pauvre et semi-désertique. Pas seulement pauvre de sol mais aussi pauvre de population villageoise. C'est difficile de faire de commerce avec eux. Quand ils viennent c'est pour demander de l'argent.

D. Maurus de Nsugbe : deux conférences par semaine et la Communauté se réunit chaque jour, est ce que ça ne déstabilise pas les activités de la Communauté ?

D. Léonard : la conférence deux fois par semaines, est la recommandation de la visite régulière. Nous le faisons le soir. Les rencontres de la Communauté c'est pour la distribution du travail.

M. Francesca : les frères qui sont partis ?...

D. Léonard : Un frère est parti à Mokoto, et un autre à Kokoubu.

M. Philomène : la visite a demandé que les frères prennent distance de la Communauté. Ont-ils le droit de le faire ?

Abbé Général : oui, ils ont le droit de le faire.

D. Emmanuel : ce n'est pas une punition canonique que l'Abbé Général peut imposer, mais on a fait par le dialogue. J'ai parlé avec le Père Immédiat et Mère Elisabeth. Et le Conseil du Supérieur était favorable.

Abbé Général : est-ce que la Communauté a déjà pensé de changer l'emplacement ?

D. Léonard : Nous avons toujours pensé, en 2005 le Père Jean Baptiste y avait pensé et l'Abbé Général Dom Bernardo était favorable.

D. Emmanuel : la fondation était pendant la colonisation et la route était entretenue on pouvait arriver le même jour à Kinshasa. Mais maintenant il faut deux jours.

Les deux anciens Abbés Généraux ont suggéré de changer après avoir visité, mais Dom Bernardus le suggère avant d'y aller. Les fondateurs de Cîteaux ne sont pas restés sur le même endroit. C'est la vie qui est au centre et non pas la survie.

M. Annachiara : c'est un lieu très isolé, et pas évangélisé et toutes les conséquences. La population ne sera pas contente.

M. Regina : Saint Benoit dit qu'on vivra du produit de ces mains, même si on améliore la terre ça reste très loin de l'endroit pour écouler les produits. Comment la Communauté peut vivre très longtemps en dépendant de l'aide économique de sa Maison Mère ?

D. Leonard : nous avons des Pères Immédiats qui aimaient la Communauté, jusqu'en 2000 les Européens dirigeaient la Communauté, et ils ont toujours aidé.

M. Annachiara de Mvanda : Lorsque Vitorchiano est venue aider, on s'est rendu compte que les lieux n'étaient pas favorables. Pour la survie de la Communauté, à Mvanda, c'est impossible. Après la visite de Dom Emmanuel il a vu qu'il est impossible. Nous faisons tout et nous gagnons seulement 2 % du revenu et c'est le même pourcentage qu'à Kasanza.

Abbé Général : c'est un point important, quand la Maison Mère ne veut pas faire le don. Mais qu'est-ce qu'il faut ? On peut recourir à la Commission d'aide, 10 Communautés seulement ont la capacité d'aider. Ici nous avons un problème.

P. Martin : Kasanza est un problème réel, les anciens ne nous ont pas aidé ; ils avaient des ouvriers, et la possibilité de payer, mais actuellement pour le payer il faut demander à Westmalle ou ailleurs, ils passent 3 ou 4 mois sans payer. Nous pouvons renvoyer certains mais nous devons payer leurs indemnités de fin de carrière. C'est un problème réel qui bloque le fonctionnement de la Maison. Une des solutions c'est de créer une Maison Annexe, et voir si l'Ordre peut nous aider à licencier les ouvriers et rester avec un petit nombre.

D. Maurius : Pour l'instant la Communauté est jeune et capable de produire et qu'est ce qui va se passer lorsqu'ils deviendront vieux. Est-ce que ce n'est pas le moment d'aider la Communauté ? Si le sol n'est pas productif, la Communauté ne peut pas penser à une industrie de transformation, pour ne pas dépendre de la Maison Mère ! Autrement, si la situation est intenable il vaut mieux aller ailleurs on y a la possibilité de vivre.

D. Kevin : les frères sont-ils conscients de la gravité du problème. Le nombre des ouvriers, la Maison Mère paye les ouvriers, ces ouvriers qu'est-ce qu'ils produisent ? Si l'ouvrier ne produit plus rien pourquoi le garder ? Et le magasin à ouvrir en ville, qui va s'en occuper puisqu'il faut deux jours sur la route. Il vaut mieux penser à la vie monastique et la vie des frères avant de penser à la vie de la population !

D. Clément : lorsque j'ai entendu que les villageois vont tuer les frères, est ce qu'ils reçoivent tout de la Communauté ?

D. Leonard : les villageois sont dépendants à 100% du Monastère. Ils n'ont pas un terrain à cultiver. Ils ne vont pas jusqu'à tuer, certainement ils vont crier !

6. Rapport Notre-Dame de l'Etoile, lu par Mère Elisabeth

Modératrice : Si vous avez des questions sur ce rapport

J. Justin : Merci pour ce rapport clair et concret, c'est une Communauté vivante, dynamique et généreuse, nous l'avons senti lors du dernier RAFMA à l'Etoile en 2019, pourquoi n'envisagez-vous pas une fondation ?

M. Elisabeth : ça demande de moyens que nous n'avons pas !

D. Jean Chrysostome : lorsqu'on était là en 2019 pour la RAFMA, les sœurs travaillent beaucoup et c'est un modèle pour d'autres.

M. Francesca : c'est quoi l'heure de la *lectio*?

M. Elisabeth : nous faisons la *lectio* juste après les Vigiles, avant c'était après les Laudes et ça influençait sur la fabrication des yaourts.

P. Martin : le contact avec le monde ne diminue pas la vie en communauté ? Par exemple ce qui se passe à l'intérieur ne se raconte pas directement à l'extérieur ?

D. Emmanuel : toutes nos communautés doivent se poser la question sur l'usage des téléphones. Un frère a appelé l'Abbé Général pour lui dire la conclusion de la visite avant même la conclusion. Et parfois un supérieur est enregistré.

D. Bernard : quel est le pouvoir du Père Immédiat !

D. Emmanuel : c'est l'éducation des Frères et des Supérieurs, de ne pas intervenir alors que la visite est en cours.

D. Jean Chrysostome : avant on recevait la lettre fermée et c'est le Supérieur qui l'ouvrait, mais actuellement c'est difficile de contrôler les messages électroniques.

Abbé Général : je vous demande d'accepter lorsqu'on vous nomme pour être Mère ou Père Délégué de ne pas avoir peur. C'est un exercice important. C'est bon de s'asseoir dans la chaise du Père Immédiat ; pour avoir une autre perspective, nous avons tous à apprendre.

7. Rapport de Bamenda, lu par Dom Bonaventure

Modératrice : Merci Dom Bonaventure pour votre rapport, y a-t-il des questions ?

D. Kevin : la question politique c'est du côté francophone et anglophone ? Concernant la formation en philosophie est ce que c'est le seul programme.

D. Bonaventure : Les Prêtres étaient âgés ; on essaye de former d'autres et le Prêtre qui vient pour la formation c'est une fois par semaine.

M. Francesca : On parle de Commissariat Pontifical comme une grave maladie. Mais Dom Timothy, sa situation a duré plus de 10 ans. Quel est le problème ? Ce n'est pas le Commissaire, mais le problème était ailleurs et c'est déjà résolu.

Abbé Général : Ce système a affecté et la Paternité et la Visite Régulière et cela avait affecté la relation avec l'Ordre. Je pense que la situation en ce moment était grave et Dom Timothy et d'autres ont aidé à améliorer la situation. Et nous avons passé beaucoup de temps dans le Chapitre Général pour régler cette situation et il était nécessaire d'avoir un changement. Nous avons dit clairement à la Communauté Ou bien vous acceptez cette solution où bien c'est fini. Et je remercie Dom Bonaventure, pour ce rapport, ce n'est pas un paradis. Mais c'est encourageant. La revitalisation du travail en commun encourage la vie Communautaire. Et je me demande ce que vous avez fait concrètement.

D. Bonaventure : une fois par semaine il y a du travail de nettoyer du monastère et tous s'y mettent.

8. Rapport de Kokoubou, Lu par Dom Clément

Modératrice : Merci pour ce rapport, avez-vous des questions ?

D. Léonard : depuis la fondation, vous portiez un habit civil, et actuellement vous êtes en habit « noir et blanc ». Mais cela n'est pas repris dans le rapport.

D. Clément : Nous avons changé puisque la RAFMA nous l'avait demandé.

On lui a demandé de clarifier comment les hôtes bénéficieront de la lecture au réfectoire. Il a répondu que cela sera possible avec la construction du nouveau monastère. Mais lorsqu'il s'agira des choses propres à nous nous éteindrons le micro.

9. Rapport de Butende, Lu par Mère Jeanne

Modératrice : Merci pour ce rapport si vous avez des questions c'est le moment

D. Augustin Bernard d'Illah : La Communauté est contente d'avoir un bon Père Immédiat. Donc en Afrique il n'y a pas seulement de négatif.

M. Rachel : Qu'est-ce que la Communauté fait pour améliorer leur économie ?

M. Jeanne : Nous plantons du café et nous avons un poulailler

M. Elisabeth : Pourquoi une sœur est à la maison ?

M. Jeanne : C'est une jeune sœur atteinte du covid, fortement affaiblie ; et sa sœur est infirmière et elle s'en occupe. Il y a trois anciennes Mères Abbesses et quelques *ad nutum*, c'est un bon signe.

10. Rapport de M. Francesca, Commissaire Pontifical de Huambo

Modératrice : Merci pour ce rapport, vous avez des questions,

M. Jeanne : Quelle est votre expérience maintenant dans cette Communauté ?

M. Francesca : Je ne sais, car je suis une nouvelle Supérieure, j'ai beaucoup plus d'expérience en formation et pour moi c'était normal de faire ce que je devrais faire. Valserena a accepté les sœurs Angolaises sans problème, et je remercie la Communauté, une occasion de croître dans la confiance du Seigneur. C'est une occasion de grandir avec l'Ordre, et maintenant c'est un moment de reprise commune.

Autre chose, quand on parlait de Mokoto de cette situation douloureuse, je pensais à mes sœurs de Soké qui, pour beaucoup d'années, ont vécu dans une situation de mort en Angola. Elles enterraient les morts, soignaient les malades, accueillait les rebelles.

M. Philomène : Est-ce que l'adoration perpétuelle continue ?

F. Justin : Combien des sœurs sont-elles à Soké ?

D. Kevin : Quelle est la situation de la communauté après tous ce qu'elle a enduré ?

M. Francesca : Elle a donné une brève histoire de Soke et clarifié ce dont on avait besoin, actuellement elles sont 5 sœurs menant la vie régulière. Et il y a de l'espoir. Concernant l'adoration, elle est faite seulement durant les offices.

Notre tâche est de les soutenir par nos prières pour qu'elles continuent une vie régulière. A la fin on lui demandé de lire le rapport de Mère Manuela.

11. Rapport de Mvanda, lu par Mère Annachiara

D. Jean Bosco : Je voudrais quelques clarifications sur la sœur qui a reçu le sacrement de confirmation.

M. Annachiara : les écoles qui donnent le catéchisme sont très moins nombreuses. Et le niveau de l'évangélisation est quasi inexistant. Nous avons 3 jeunes qui ont le désir de Dieu et n'ont jamais vu un Prêtre. C'est uniquement le catéchiste qui assure le service. J'en ai parlé à l'Evêque car ce n'est pas du tout loin de la ville.

Il y a un groupe de jeunes qui veulent rencontrer Dieu, couper le désir de ces jeunes serait un péché mortel. Il faut trouver un moyen de les intégrer. Bernadette qui a reçu le sacrement de baptême à pâques était très merveilleuse même pour la Communauté. Et quelque jour après, son père était parti au paradis et la jeune Bernadette grâce au sacrement qu'elle a reçu, elle a eu la force de porter ce coup.

D. Leonard : pour compléter, tous ceux qui aspirent à la vie ne sont pas chrétiens. A cause de la crise c'est tous ceux qui ont le moyen qui cherchent à créer une école, et ce cours de religion n'est plus dispensé comme avant.

M. Hortense : pour les sœurs qui sont parties pour le Congrès Eucharistique, sommes-nous autorisées à participer à de telles manifestations ?

M. Annachiara : c'était un cas de faire connaître notre vie, par le moment ecclésial fort et intense, non pas aller à la radio mais un témoignage ecclésial, comme l'arrivée du Pape. Nous ne devons pas oublier que le Congo est submergé par des sectes. Nous devons être fidèles à notre vocation, et en même temps être ouverts à l'appel ecclésial.

M. Francisca : je pense que l'évêque vous a demandé, oui.

M. Annachiara : pour le Pape c'était le souhait du Nonce Apostolique, que toutes les œuvres de charité soient présentes, selon le Pape. C'est une fois tous les 20 ans.

D. Clément : au regard de ce qui est dans les Constitutions il y a des choses qui sont laissées au discernement du Supérieur local. Et en particulier sur le recrutement, on ne désire que ce qu'on a vu une fois. S'il y a des occasions pour faire voir que le monastère existe, c'est une bonne chose. On peut prendre la décision d'y aller ou non. Il y a deux ans le Cardinal en charge au Bénin est venu au pays et le Père Prieur a permis que quatre de nos membres y aillent pour une semaine. Saint Bernard était parfois autorisé d'aller partout.

M. Rachel : concernant l'élevage, les cochons et les lapins, on ne mange pas mais c'est pour vendre !

M. Francesca : vous êtes 11 sœurs, est ce que vous avez les responsables de la formation ?

M. Annachiara : oui, il y a une Maîtresse des aspirantes, une des novices et une des jeunes professes.

M. Jeanne : qu'est-ce que vous pensez de la présence des sœurs aux manifestations.

Abbé Général : D. Clément adonné la réponse, ça dépend du discernement du Supérieur, c'est bien d'avoir une bonne relation avec le Diocèse. Nous en faisons partie. Nous sommes exemptes c'est vrai. Nous ne sommes pas dans un univers parallèle avec le Diocèse. Donc c'est important d'avoir des bonnes relations. Vous devez chercher l'occasion qui est la meilleure pour marquer le lien avec le Diocèse.

Comme Abbé, j'allais chaque année à la Messe Chrismal. Ou le diocèse se réunis au tour de l'Evêque. C'était l'unique événement, non pas à l'ordination, ou réception. J'ai expliqué à l'Evêque il a compris.

12. Rapport d'Awum, lu par Dom Kevin

Modératrice : Merci, pour ce rapport, c'est le moment de poser des questions

Il y a une extraction du charbon au tour du monastère et ils le font en explosant des dynamites ce qui dérange la Communauté. Nous avons parlé au gouvernement et ils nous ont promis que c'est un travail temporaire. Et ils n'ont pas fait un travail préliminaire. Voir s'il n'y aura pas des conséquences sur la population environnante et sur la pollution de l'air. C'est pourquoi nous voulons les traduire en justice.

M. Francesca : il y a une persécution des chrétiens, qui se poursuit, a-t-elle affecté la Communauté d'une façon ou d'une autre ?

D. Kevin : Non

Abbé Général : où en est-on avec la pré-fondation d'Ankokwa ? Voulez-vous demandez qu'Ankokwa soit Fondation, maintenant que nous ne sommes plus sous le Régime Pontifical ?

D. Kevin : Il y a 7 profès solennels, ça va bien. Récemment ils ont eu une visite régulière. Nous en parlerons à l'Abbé Général nous avons l'intention à Rome. Au Nigeria si vous avez la capacité de conserver, vous vous épargnez du souci de fluctuation du prix des maïs, pour l'élevage.

13. Rapport de Nsugbé, lu par Dom Maurus

Modératrice : Merci pour ce rapport, des questions !

Chrysostome : La fabrication de l'eau sera-t-elle à mesure de subvenir au besoin de la communauté ?

D. Jean Bosco : Le dernier paragraphe en relation avec la suppression de la Maison Mère ; la Maison Mère de Nsugbé c'est Bamenda, maintenant que vous êtes rentré dans la structure de l'Ordre !

L'Abbé Général : l'utilisation des mots est importante. Si Bamenda est la Maison Mère de Nsugbe, elle a le plein droit. S'il y a d'autres raisons qui empêchent Bamenda, alors il doit déléguer la paternité.

D. Clément : sur le plan économique, ils parlent d'Industrie, c'est un projet bien réfléchi ! Alors je me pose la question de penser autrement nos économies. Après une étude sérieuse, il est possible de faire une industrie pour redynamiser notre économie. En parlant de ma communauté c'est comme si nous tâtonnons. Sur notre région, avec l'aide des experts qui peuvent nous aider à créer de l'industrie. C'est une réflexion !

14. Rapport d'Abakaliki, lu par sœur Gertrude, Déléguée de la Communauté.

Modératrice : merci pour ce rapport, vous pouvez poser vos questions

Fr. Justin : Voudriez-vous nous donner un bref historique de votre monastère en rapport avec Sœur Justina!

M. Regina : Madre Justina est décédée à Glaincaine, elle voulait fonder au Nigéria, elle a pris des sœurs qu'elle voulait amener à Ouganda, mais il y avait la guerre, puis à Cameroun en 1980, elle est venue au Nigéria pour voir l'emplacement et là elle est tombée malade elle était amenée à l'hôpital universitaire, elle avait un cancer de l'utérus. Et sa sœur était infirmière en Irlande. Elle a demandé qu'elle soit ramenée à Londres ; deux jours après elle est morte et son corps a été enterré à Glaincaine. Et Mère Margueritte a été donnée à Abakaliki. Nous voulons ramener son corps mais nous ne sommes pas prêtes. Mais après l'érection au rang d'Abbaye, nous avons contacté notre Maison Mère Glaincaine elle a dit oui, par un vote. Nous avons commencé le processus à Glaincaine et au Nigeria. En Février l'année prochaine le processus sera terminé. Nous voulions que la RAFMA soit informée.

D. Jean Bosco : Dans les défis qu'est-ce que cette politique de pays liquide ?

M. Regina : Nous approchons les élections et on essaye de changer l'argent, on demande à chacun de ramener les vieilles devises pour recevoir la nouvelle monnaie. Et la banque n'a rien remboursée. On vous donne une petite somme et pas la totalité. Ceux qui venaient pour acheter les œufs n'arrivent plus, et on doit circuler avec les œufs. C'était un temps très difficile. On manquait d'argent liquide. Maintenant c'est normal.

15. Rapport d'Illah, lu par Dom Augustin Bernard

Modératrice : merci pour ce rapport si vous avez des questions,

D. Léonard : une question de curiosité, D. Ogechukwu est allé à Tilbourg pour un an.

D. Augustin : Père Abraham était un moine de Genesee et après 6 ans de fondation il est mort 1988. Il est notre fondateur. Il est aussi le fondateur des chevaliers de Mulumba. Ce sont les chevaliers qui s'occupent de la béatification. Notre communauté a la responsabilité de la prière. Nous avons un document qui prépare la béatification et nous prions chaque année.

16. Rapport de Maisons de Kibungo, lu par Mère Philomène

Modératrice : Si vous avez des questions vous pouvez les poser

D. Leonard : Je voulais remercier Mère Philomène pour ce bref rapport. Nous devons faire ça à la prochaine fois.

Abbé Général : le mot ponctualité revient souvent dans plusieurs rapports : qu'est ce que cela veut dire.

M. Philomène : il s'agit de la difficulté de quitter son travail pour arriver à temps aux offices. C'est bien de faire des en temps des remarques, mais après on oublie.

Certains se mettent à genoux au milieu du chœur, d'autres s'avancent devant l'autel et se tourne face aux sœurs pour demander pardon. Ou bien de sonner 15 minutes avant.

17. Rapport d'Ampimbajinana, lu par Mère Angela

Modératrice : Merci pour le rapport, si vous avez des questions,

Elle a été élue en décembre 2022 : 8 professes solennelles, 2 professes temporaires, 1 novice, 1 postulante. La communauté a deux heures de *lectio*, un temps que les sœurs apprécient et mettent à profit.

D. Clément : Je remercie M. Angela pour ce rapport, le séjour de 6 mois en communauté c'est pour quelle étape ?

M. Angela : nous avons demandé à ces jeunes qui étaient à l'école, une était en 4^{ème}, nous leur avons dit de retourner à la maison. Nous avons loué une maison pour elles et en weekend elles viennent en Communauté. Elles ont entre 22 et 23 ans. Les parents n'ont pas les moyens de payer pour elles.

L'ancienne Supérieure est à la Maison Mère Campeniak.

D. Bonaventure : combien d'ouvriers, avez-vous ? Puisque vous avez beaucoup d'activités.

M. Angela : 6 ouvriers : 3 travaillent le jour et 3 la nuit, ils travaillent à la biscuiterie. Et ils travaillent à l'intérieur c'est ce qui est un peu, compliqué.

18. Rapport de Maison de Victoria, lu par Dom Jean Bosco.

Modératrice : Merci pour ce rapport

D. Clément : je remercie D. Jean Bosco pour ce rapport qui montre le dynamisme que nous aimons comme nous aimons notre président. Je suis curieux, comment vous êtes arrivés à décider ce projet, 250 hectares de bambous pour produire les papiers ?

D. Jean Bosco : c'est quelque chose de très nouveau en Ouganda et nous avons été influencés par un Néerlandais qui a le même projet au Ghana qui est familier au Père Immédiat. Il y a deux raisons : une pour la conservation de l'environnement. Comme

nous avons la charge de la conservation de la nature. La première idée était la capture du CO2, pour le vendre.

Nous avons décidé d'acheter des machines et une usine pour en faire des papiers. Nous en sommes encore à l'étape initiale. Nous pensons que ça va fonctionner. C'est à une petite échelle. Il y a des sœurs allemandes qui avaient ce projet en Tanzanie et elles sont retournées en Allemagne.

F. Justin : Le frère qui c'est au Cameroun c'est qui ?

D. Jean Bosco : C'est le Père Dominique, il restera là, aussi longtemps qu'il pourra.

D. Etienne : l'ancien monastère qu'est-ce qu'il est devenu ?

D. Jean Bosco : Il est donné à la Conférence Episcopale du Kenya.

Les nouvelles de Koutaba: D. Etienne était à Yaoundé pour le processus de visa. Et jusque-là je n'ai pas de nouvelles.

Abbé Général : Père Henri Fouda a un grand travail : 3 frères sont déjà renvoyés et 3 autres doivent quitter la vie religieuse. Il était décidé que certains frères iraient à Mokoto, un autre à Kokoubu. Je ne sais pas combien des frères restent-ils.

Observation commune sur les rapports des maisons

*Renforcer la Formation Initiale et la Formation Continue

*Ponctualité aux offices divins

* Economie, vers une autonomie financière stable.

Vendredi 27.10.2024, Mère Francesca

Conférence sur les abus (Texte en Annexe)

La crise est non seulement morale mais métaphysique.

Questions :

M. Hortense : y a-t-il une différence de compréhension de l'autorité entre l'occident et l'Afrique. Le Père est l'unique chef, « le Père impose et donne ses lois » et en Communauté, ça devient difficile de donner une remarque. Et en même temps difficile de comparer.

M. Francesca : Même en Europe ce n'est pas différent en Afrique quant à l'autorité du Père. Au 20^e siècle on assiste à « l'élimination du rôle du Père ». Donc ce n'est pas différent. Mais la question est de savoir quelle est la paternité abusive et la paternité positive. On peut parler de la paternité filiale. Le vrai Père c'est le Père dans la relation Trinitaire.

M. Philomène : la question est en Afrique et en même temps c'est dangereux, beaucoup de mensonges et de business. En parlant de la formation il faut qu'elle

s'intègre dans la vie par les valeurs évangéliques qui reposent sur les valeurs humaines : comme la vérité.

D. Clément : un problème délicat : dans la Communauté il y a des frères avec des psychologies spéciales, pas particulier à la RAFMA seulement. S'il ne trouve pas ce qu'il cherche et le Supérieur campe sur sa décision, alors on vous juge d'abuseur.

M. Francesca : je disais que ce ne sont pas les jeunes seulement, les malades et les faibles, même les Supérieurs...

D. Clément : la manière de procéder de l'Europe nous intrigue ; car l'Eglise traite le sujet comme sous pression. On punit même avant les enquêtes.

D. Raphael : en droit français, on doit d'abord s'adresser au procureur public, pour ouvrir un dossier, et le procureur suspend la personne jusqu'à ce que l'innocence soit prouvée.

M. Isabel Marie d'Igny : en France tant qu'on n'a pas prouvé...L'Eglise est accusée de ne pas avoir porté de dossier devant la justice civile, c'est maintenant dans l'autre extrême. Alors il y a la contestation du pouvoir de l'Eglise...

M. Regina : il y a des habits, mais la façon dont on les traite. Est-ce que c'est pour la justice ou pour chercher l'argent ou salir les gens.

D. Clément : la question des abuseurs, ont besoin de considération et d'être aidé.

Partage dans le Groupe Francophone

-C'était une conférence intéressante à relire et porter dans nos Communauté et pour les hôtes. Du côté des Supérieurs parfois on ne se rend pas compte. C'est bon d'être humble dans la prise de nos décisions ; accueillir, écouter et tout dans l'esprit de prière. Parfois nous frustrons les autres et ça crée un blocage d'ouverture.

-Il faut aussi discerner, car lorsqu'on est trop gentil, on n'arrive pas à gouverner.

-J'ai réfléchi, à la façon dont je suis devenu Supérieur. C'était dans le cadre d'aider et alors j'ai obéi. On n'a pas eu des cours de comment être Supérieure, mais on a suivi des modèles, dans la famille, le Père et dans l'Ordre. Le grand modèle c'est Jésus. L'autre modèle c'est l'appartenance. Pour ne pas répéter les erreurs....

-Dans nos diocèses il y a des protocoles mais c'est pour protéger l'Eglise et responsabiliser la personne. Le Protocol pour les Communautés doit être en rapport avec le pouvoir civil. Et pour les membres qui sont en dehors de la Communauté, ils doivent être éduqués.

-Parfois quand on ne décide pas en cas d'abus sexuel, ça risque de se reproduire.

-Nous sommes tous abuseurs et abusés, c'est tout le monde. Il faut une instruction, des partages en Communauté. Parfois les responsables aussi abus de leur charge. Ni trop imposé ni trop laisser-aller. On a peur de s'approcher des autres ; on n'est plus libre d'aimer. L'abus de confiance.

-On a parlé d'influence, un groupe des frères qui peuvent influencer les décisions du supérieur. Il faut avoir un coutumier pour préciser les lieux réguliers.

-Les jeunes devraient être éduqués, sur le livre 6 du Droit Canon. Aussi nous, profès solennels nous faisons parfois du chantage sur les jeunes frères « on les attend au tournant ». La manière aussi de présenter les jeunes : chacun va prier et faire l'examen de conscience. -Il faut redécouvrir toute la richesse de nos Pères : la paternité filiale « *experiantia* » est dans cette ligne d'idée.

Groupe Anglophone : Abus de pouvoir est sous deux formes, non seulement les sujets, mais aussi les autorités. On doit résoudre les problèmes de manière ouverte et attentive aux autres. La manière d'exercer d'un Supérieur leur apportera joie même lorsqu'ils ne seront plus en charge. Et la question de comment revivifier notre vie spirituelle se pose... Les valeurs morales ont été mises à l'envers au nom de la liberté. Il y a un manque de respect pour les anciens.

-Ceux qui arrivent sont parfois abusés, il doit y avoir un bon esprit de discernement.

-Que faire quand un jeune abusé veut entrer au monastère ? Il faut écouter et reconstruire la capacité de confiance et reconstruire l'identité. Car la personne se sent coupable de ce qui s'est passé. Elle a une idée négative de sa personne, il faut un accompagnement psychologique. Il faut aussi une expérience positive. Je te corrige, mais tu n'es pas le péché, tu es l'image du Christ.

Samedi 28.10.2023

D. Armand : Conférence sur les Mères Immédiates

Le Chapitre Général de 2022 a mis au programme de 2024 cette question. Il appartient aux Régions de l'étudier et à la Commission de Droit qui a préparé un document, il est déjà sur le site de l'Ordre. Dom Juan José disait « n'allons pas vite, la figure de Mère Immédiate n'existe pas encore dans notre droit ». Ainsi la Mère Emmanuel de Blauvac est « Déléguée du Père Immédiat » en Syrie. La terminologie est importante : l'Abbé a la responsabilité Collégiale de l'Ordre et une responsabilité spéciale de Père Immédiat. On pourrait parler de « Mère Immédiate », s'il y avait une Affiliation parallèle à celle des moines.

Il y a un lien avec le Supérieur *ad nutum* qui était délégué et en 1993 les Supérieurs avaient la même autorité que l'Abbé. Mais quand la Communauté trouvait impossible de faire l'élection, on cherchait quelqu'un pour résoudre la question et on l'appelait Supérieur *ad nutum*. Mais si la Communauté a une longue affiliation, la personne n'avait pas peut être la capacité d'être Père Immédiat de sept maisons, mais comme

Supérieur il devenait de droit, Père immédiat. Dans ce cas le Père immédiat peut déléguer son pouvoir. On parle souvent de « Père Immédiat Délégué ». On doit parler de « Délégué du Père Immédiat » (Mère Daniel). Donc il y a une situation semblable : la Mère Abbessse pour exercer la responsabilité de Père Immédiat il est juste de dire qu'elle est la « Déléguée du Père Immédiat », que de dire « Mère Immédiate ».

Dans l'histoire de l'Ordre. Il faut donner du contexte au texte. Saint Benoît a écrit une Règle pour un monastère mais n'a pas parlé des relations entre les monastères, mais comme se multipliaient les fondations, le lien s'est établi. Le premier Grand Ordre c'était Cluny. Il a inventé un lien mais a supprimé l'autonomie. Tous les moines faisaient profession dans les mains de l'Abbé de Cluny.

Cîteaux a, de son côté, été le premier à trouver la solution à l'autonomie, et au-dessus il n'y a pas d'autorité unique, mais collégiale, qui est le Chapitre Général. Avec un lien de filiation, lien fraternel et mutuel. Le Père Immédiat a une responsabilité pastorale sur la Communauté. La question intéresse les historiens du droit : *les gens qui ont une responsabilité sur la Communauté, mais sans autorité quelconque !*

Aujourd'hui, jusqu'à 1962 les moniales sont membres de l'Ordre et dépendent des Chapitres Généraux. Dom Gabriel Sortait voulait changer il convoqua en 1950 une réunion des Abbesses (Cf. les Actes des Chapitres).

Après le Concile, les deux branches se réunissaient séparément pour le Chapitre Général. Il est devenu un Chapitre Unique avec la décision du Saint Siège de 2011.

Dans l'Ordre il y a Mère Emmanuel de Blauvac pour Font Pacis. Mère Johanan, a la responsabilité à l'égard de Bolton, et le Chapitre Général a dit la même chose. M. Pascal d'Harneme pour ...M. Catarina de Nazareth pour Aiguebelle. Dans chaque cas il s'agit de délégation des responsabilités des Pères Immédiats.

Le document de Commission de Droit que vous avez reçu, travaille sur la possibilité d'avoir des Mères Immédiates permanentes. Exemple, la Mère Fondatrice devient Mère Immédiate de la Fondation comme le Père Immédiat pour la Fondation.

Pour le monastère existant, il y a possibilité de changer en faveur de Mère Immédiate cette figure juridique n'existe pas encore. Est-ce qu'on parle de Mère Immédiate ou d'Assistante Pastorale ? Pour sortir de la terminologie du genre, un problème actuel !

Les points importants dans ces documents.

1. Rôle du père immédiat actuel : La responsabilité pastorale de sa Maison Fille. En principe il n'y a pas de changement qui entrerait dans la filiation, pareille au moine. Un lien juridique entre les monastères des moniales. Une fondation des moniales devient autonome, il n'y a pas de lien juridique avec la Maison Fondatrice.

Être en parallèle avec les moines, cela allégerait la responsabilité des moines avec plusieurs maisons.

Notre système de filiation est une relation entre les Communautés et non à l'égard d'une personne. **Comme il y a un lien entre la fondation, l'actuel Abbé est Père Immédiat et quand il finit son mandat, le suivant devient Père Immédiat. Si on parle de Mère Immédiates, il faut qu'il y ait la même filiation comme les moines.** Il y a la peur que cela amènera la division entre l'Ordre. En 70 il y a eu une Lettre qui disait que ce n'était pas normal que les moniales dépendent des moines : il y avait une grande réaction dans l'Ordre aussi bien chez les moines que chez les moniales. Car les moniales pouvaient accepter de perdre leur Pères Immédiats mais non pas leur aumônier...rire ? (Don Ambrose et le Cardinal Antoniotti).

2. Changement de filiation : Cela pourrait conduire à une diminution d'interaction entre moines et moniales. Donc pour les Communautés existantes, il y a possibilité de changer la paternité comme ça se fait actuellement. Une Communauté des moniales peut demander d'avoir un Père Immédiat ou une Mère Immédiate. Alors il faut donner cette même possibilité aux moines.

Par ailleurs, il y a plusieurs arguments contre cela, argument juridique, une Communauté de moniale n'acceptera pas d'être Mère de plusieurs monastères comme chez les moines.

3. Dans la situation vacante : soit par décès ou démission, les Pères Immédiats s'occupent de tous d'après la Constitution. Il est responsable de tout, mais pas Supérieur. Mais chez les moniales, c'est la Prieure qui devient Supérieure au cas de vacance. Donc il faudra changer pour que les moines soient comme les moniales. En ce cas le Prieur sera le Supérieur de la Communauté, ça ne changera pas grand-chose.

4. Le rôle du Père Immédiat lors de l'élection : tous les Supérieurs des Maisons Filles sont invités aux élections, mais les moniales n'ont pas ce droit de vote. Exemple si les Maisons Filles sont nombreuses elles peuvent influencer les élections. Pour les voix passives : n'importe quel Supérieur de la Maison Fille peut être élu ! Est ce que les moniales peuvent faire cela ?

5. La question de l'aumônier : le Père Immédiat, après avoir écouté les sœurs, donne le nom à l'Ordinaire des Lieux. C'est à l'Abbesse de donner le nomme.

Si vous voulez introduire la figure de Mères Immédiates il faut penser à tous ces détails.

6. Un non Prêtre : peut-être Abbé, et être Père Immédiat, ça n'implique pas une ordination cléricale. Dans le Droit actuel, la Professe fait la profession dans les mains de l'Abbesse mais la cérémonie est présidée par le Père Immédiat, c'est possible qu'elle soit présidée par l'Abbesse.

7. Le Conseiller de l'Abbé Général : peut-il être Père Immédiat ou Mère Immédiate ? Sur le plan juridique il n'y a pas d'opposition, mais il peut y avoir un conflit d'intérêt. Si la question est à traiter et que le Conseiller soit le Père Immédiat de la Maison à traiter, il fait partie de l'équipe qui traite sa Maison...

M. Philomène : si la paternité est entre deux Communautés alors le Conseiller appartiendra à quelle Communauté ?

Après la Pause :

Modérateur : quelles sont vos questions ?

M. Francesca : *Cor Orans* et cette législation qui semble contraire à notre législation, pourquoi travailler sur un sujet qui ne sera pas accepté ?

D. J. Chrysostome : Au Madagascar, *Cors Orans* c'est pour les moniales en confédération.

D. Armand : il y a des bonnes choses pour les moines aussi.

M. Francesca : c'est bon de donner le pouvoir, on nomme des femmes à la secrétairerie, mais qui a le réel pouvoir ?

D. Armand : depuis Vatican II nous allons vers cette grande union, et nous sommes l'unique Ordre d'avoir l'unique Chapitre. Je ne parle pas de donner pouvoir aux femmes, mais de Déléguer la Paternité, car avoir des Mères Immédiate envoie à avoir les mêmes législations. Et la plupart des membres ne sont pas d'accord. Des Communautés fragiles ont besoin d'un soin pastoral, peu importe, qu'il soit un homme ou une femme. Comme Mère Catherine Déléguée à Aiguebelle, qu'elle soit Mère Immédiate, ou Délégué, ou Assistante, ça n'a pas de sens. Alors on peut parler d'Assistant Pastoral, en pensant toujours aux monastères.

Fr. Justin : certaines Communautés ont la difficulté de trouver des Pères Immédiats, quelle serait votre point de vue quant à ce ?

D. Armand : quand une Maison qui a plusieurs filles disparaît c'est triste, mais c'est aussi une bonne occasion pour des Communautés récentes qui n'ont pas eu de fondations d'exercer la Paternité. Le rôle proprement juridique pour le Père Immédiat est limité. Tous les autres aspects de la *courapastoralis* peuvent se faire autrement avec d'autres Communautés.

P. Martin : le rôle des Pères Immédiats en rapport avec sa Maison Fille. Il y a certains Pères Immédiats qui fragilisent leur Maison Fille, le Supérieur local ne peut pas prendre une décision sur les frères. Exemple, un frère qui commet un délit, il pleure et tout de suite informe le Père Immédiat qui contredit le Supérieur et cela fragilise la relation. Que faire ?

D. Armand : le rôle du Père Immédiat est important et aussi limité, il ne doit pas s'ingérer dans la maison. S'il y a des abus durant la visite régulière il peut les corriger. Exemple : dans les lois de visite : s'il y a un officier qui ne remplit pas bien sa fonction, soit le Père de Novices ou le Cellérier, la visite pourrait changer, mais le récent Chapitre Général a changé, s'il y a une grave faute, il doit le suspendre mais pas nommer, c'est au Supérieur de le faire. S'il y a des problèmes il doit aider le Supérieur à corriger. Le Droit lui donne des limites d'intervention. L'autonomie des Communautés est une dimension importante dans notre tradition. C'est une relation d'aide paternelle.

M. Hortense : c'est marqué que s'il y a fondation la Mère de la Maison Fondatrice devient Mère Immédiate, il y a un danger de freiner la Communauté.

D. Armand : pour clarifier, Je ne suis pas favorable à cette situation car il faudra harmoniser la législation et trouver une autre relation soit la responsabilité déléguée du Père Immédiat ou le Chapitre Général donne à un Abbé la responsabilité d'une Communauté pour un temps déterminé. C'est ce qui est fait pour ce Chapitre, on n'a pas eu besoin d'établir cette figure de la Mère Immédiate. L'important c'est la qualité de relation qui est importante. Michael Casey qui a des paroles dures disait : « Une Communauté en bonne santé, un mauvais Supérieur peut faire beaucoup. Et si la Communauté est mauvaise, un bon Supérieur ne fera pas grand-chose ». C'est la qualité des relations qui importe.

Un des rôles du Père Immédiat est d'accompagner le Supérieur, donc pour que ça soit fructueux, il faut qu'il y ait une bonne relation.

D. Bonaventure : le Père Immédiat j'ai l'impression qu'il est mis de côté de l'administration de la Communauté quand il y a un abus.

D. Armand : s'il y a un délit contre le Droit Canon, les Constitutions, il doit demander au Supérieur d'agir. Le rôle du Père Immédiat est d'aider le Supérieur de bien gérer sa Communauté. Il y a des lois qui lui autorisent d'intervenir.

Exemple l'administration temporaire il y a des lois claires, si un Supérieur a fait un acte illégal, le Père Immédiat doit intervenir ; il ne doit pas prendre la décision mais doit inviter le Supérieur et la Communauté à corriger. C'est la même chose pour l'Abbé Général, il invite la Communauté et le Supérieur de changer, mais il ne peut pas se substituer ni changer le Prieur par un autre. Par ma petite expérience, dans notre Ordre il y a peu d'abus d'autorité, mais parfois il y a un manque de courage pour prendre des décisions.

Pour l'abus sexuel c'est différent il y a une législation à propos. L'abus c'est un non-respect d'une loi !

Partage en Groupe linguistique sur les Mères Immédiates

-Le Père Immédiat ne décide pas, je suis content de ça. Mais la Mère Déléguée n'est pas encore pratique. La rencontre des visites régulières. Parfois les Pères Immédiats interviennent plus et c'est humiliant. L'information de D. Armand ça m'a intéressé. On peut proposer la formation aux Pères Immédiats.

-Dans les cours des nouveaux Supérieurs il y a déjà cet aspect. La visite c'est tous les deux ans... Parfois d'autres ne comprennent pas la différence entre visite régulière et amicale.

-Pour les femmes tous les Six ans on doit déléguer, on peut établir cela pour les moines.

-Quelques fois il y a l'harmonisation des visites. Le problème c'est pour les Pères Immédiats qui ne connaissent pas la Communauté.

-Pendant la visite c'est l'Abbesse qui organise les visites. Il y a le bon sens du Père Immédiat : on est libre d'écrire au Père Immédiat. La Mère Abbessse voulait changer quelque chose et deux sœurs étaient contre et ont écrit au Père Immédiat et il a écrit à la Mère Abbessse : vous dirait à telle et telle que je suis au courant et que j'ai donné mon avis à propos de cela.

-La base c'est la relation entre le Père Immédiat et le Supérieur local. On ne peut pas contourner le Supérieur. Si on veut quelque chose au Père Immédiat on passe par le Supérieur local, concernant les permissions aussi...

Rapport financier de la RAFMA par Mère Annachiara

Pour ceux qui ne savent pas, c'est un don de l'ancien Abbé Général Dom Olivera à Koutaba, pour aider à organiser de petites réunions.

Au début chaque Communauté devrait contribuer 50 Euro, puis 150, pour commencer Dom Bernardo avait donné 10.000 Euro, l'Ordre venait de vendre le Monastère de Dombes en France. Dom Olivera avait une particulière attention pour l'Afrique et l'Amérique Latine.

Le but était d'organiser les réunions de la RAFMA ou en cas des situations particulières pour certaines communautés. Et on a voté mon nom pour garder cette caisse. Et j'ai demandé à Mère Daniel à la maison généralice de m'aider. Son rôle était de verser l'argent de chaque communauté (150 eu) et de le déposer dans la banque vaticane.

Nos réunions sont proches du chapitre général pour éviter les voyages. Mais la fois dernière on a payés les 4 jours à Romme. L'autre réunion c'est soit en Afrique ou en

Europe, un de nos monastères. Dans le compte : 11.212 eu, juin 2023. Comment ravitailler

Modérateur : On fera le vote : est ce que nous gardons ce fonds à Rome ? Qui s'en occupera ?

Opinion sur le Rôle des régions aujourd'hui, D. Clément (Texte en Annexe)

D. Clément : Il remercie D. Jean Bosco, il faut considérer ce rôle dans la vie de l'Ordre comme cela apparaît dans les Constitutions et dans le dernier Chapitre Général (Cf. Constitution 81)

Modérateur : y a-t-il des questions ?

C'était trop haut, pour nous et peut-être un peu politique.

D. Clément : Tout est lié, économie et politique, la question c'est celle de la vérité, qu'est ce qui arrive à notre Région. C'est comme cela que nous contribuons à l'avènement d'un monde juste.

M. Francesca : c'est un bon texte, quant au rôle des Régions pour la conservation du patrimoine cistercien, les défis de chaque Région qui peut être bénéfique pour tout l'Ordre. Dans ce sens tout est connecté.

D. Jean Chrysostome : parlant du rôle des Régions, il faut insister sur la culture ou l'inculturation est importante. Il y a beaucoup de richesses qui correspondent à la Spiritualité Cistercienne. Notre rôle est de le vivre et de le partager.

Partage en Groupe Linguistique sur Le Rôle des Régions

Notre région a des problèmes spécifiques, formation, finance, économie et la question de notre positionnement face à certains problèmes : les abus... parvenir à en parler d'après la perspective africaine. Et la question politique nous touche de près.

C'est une conférence sur l'éveil de la conscience qui nous fait comprendre que nous appartenons à l'Ordre.

La Constitution n°81, nous montre que les Régions ont un rôle important dans la communion et la solidarité, tout en tenant compte de la discrétion. Pour quoi la RAFMA veut se singulariser ?

C'est un sujet qui nous invite à nous prendre en charge, sans nous apitoyer sur notre situation comme si nous n'avons rien à donner à l'Ordre. Réfléchissons sur ce qui nous intègre dans l'Ordre, qui sommes-nous dans cette famille ?

Je vois que la RAFMA a grandi, il y a une maturité de la prise de conscience de ce que nous sommes. L'Europe a besoin de nous pour l'espérance.

L'Abbé Général : Les régions se réunissent pour proposer à la Commission Centrale des sujets et pour vivifier l'Ordre. Les Régions, c'est une structure pastorale. On doit veiller sur la taille et le nombre, et la fluidité des échanges et construire la confiance et la vigilance par rapport à une Communauté qui est entrain de glisser.

Contribution de l'Abbé Général sur le Rôle des Régions

Abbé Général : Bonjour à tous

Je vais partir de la conférence de D. Clément qui a montré un bon principe de la subsidiarité, tiré de la Doctrine Sociale de l'Eglise qui implique qu'une décision prise au niveau inférieur qu'elle soit prise à ce niveau-là. Dans vos Communautés les frères et sœurs peuvent prendre leur décision.

Nos Constitutions donnent des possibilités que les Régions peuvent prendre des décisions, ou les Régions sont impliquées à prendre la décision. La Région peut aussi être impliquée dans la prise de décision. Le Père Immédiat par exemple avant de fermer le noviciat, il doit informer la Région.

Le fonctionnement des Régions actuellement n'est pas comme autrefois. Quand la Région est petite c'est très facile d'organiser des rencontres et lorsque la Région parle une seule langue, cela facilite la collaboration. Mais d'autres sont grandes et ont différentes langues et cultures, c'est difficile de fonctionner.

La question de finance : certaines Régions ont le moyen, d'autres non. Nous devons prendre cela en considération en parlant des rôles des Régions.

La première tâche est de préparer le Chapitre Général en passant par la Commission Centrale. La seconde tâche, c'est le partage de la vie et de l'expérience. On recherche appui et encouragement.

Si on se rencontre une fois en trois ans, ou quelques jours avant le Chapitre Général, on n'a pas beaucoup de temps pour comprendre les questions du Chapitre Général.

Mon rêve, est de réorganiser les Régions. REMILA, RAFMA, USA, ORIENS, restent comme elles sont mais que les Régions Européennes se divisent en : Nord-Sud-Centre et dans chaque Région qu'il y ait des Sous-Régions proches géographiquement. Pour que dans ces Sous-Régions le support et les échanges aient lieu.

Pour le rendre concret pour la RAFMA, je propose qu'il y ait deux Sous-Régions basées sur les langues : Anglophone et Francophone, qui se retrouve chaque année dans les Sous-Régions pour avoir des échanges et aider à la vie des Communautés. Et toutes les autres Régions de l'Ordre d'avoir une réunion pour préparer le Chapitre Général.

Cela peut aider dans le domaine de la formation. Car on pourra facilement voir les besoins des Sous-Régions. Si on veut organiser une réunion de formation pour la RAFMA on a le problème des langues, et le groupe peut être très grand.

Je suis favorable de donner aux Régions un rôle important. Mais il faut être vrai. Exemple, pour fermer une Maison il faut avoir 5 Supérieurs pour suivre le processus de fermeture et ce groupe doit se réunir fréquemment ; supposer qu'on veut fermer Victoria, où trouver les 5 Supérieurs pour former cette Commission ? Autre exemple, si on veut fermer Scourmont, c'est facile de trouver le 5 Supérieurs.

Exemple en parlant de Kasanza, je souhaite de créer une Commission d'aide, la Communauté a besoin de l'aide de l'Ordre, mais encore dans votre Région c'est difficile de créer la Commission. C'est un défi de la distance. Un défi pour la Maison Généralice de trouver le moyen.

Les Sous-Régions fonctionnent déjà : ORIENS est divisée en Sous-Région Anglophone et Japonaise. Ils se rencontrent chaque année et une fois entre deux Chapitres ils se rencontrent pour préparer le Chapitre. L'autre c'est la CEN avec la Sous-Région au Canada.

Modérateur : s'il y a des questions vous pouvez les poser

M. Regina : je suis d'accord avec ce que dit l'Abbé Général, cette rencontre devrait être en Afrique et ce n'est pas possible. Et ce n'est pas la première fois, et les trois jours de rencontre avant le Chapitre, c'est le moment où nous préparons le Rapport des Régions. Et le partage Pastoral ne se déroule pas comme il le faut.

Et lorsque nous arrivons aux Régions, la plupart sont des nouveaux Supérieurs et ne savent pas ce qui s'est passé. Je serais heureuse pour cette proposition.

M. Jeanne : Je suis contente de la proposition, qu'il y ait des Sous-Régions, mais pour le transport aller au Nigéria, c'est très loin.

Abbé Général : ne dites pas nous n'avons pas de moyen et donc nous n'avons pas à rêver. Les moyens peuvent être trouvés.

M. Francesca : votre idée, c'est une décision ou une suggestion.

Abbé Général : je n'ai pas la décision à prendre, mais mon désir est que les régions y pensent.

M. Philomène : je remercie l'Abbé Général, pour ce qu'il dit, depuis que je suis là 20 ans et je vois que les choses ne sont pas équilibrées. Il faudrait voir comment redynamiser la Région. Il y a la question de distance, mais d'autres congrégations fonctionnent. Mère Regina a dit que la fois prochaine il y a un groupe qui change. Ça n'aide pas car on doit chaque fois commencer le lien. Il y a un problème de leadership lié à la formation. Là aussi on doit être claire sur les termes : l'important c'est l'enracinement, une formation en profondeur.

Jean Chrysostome : il y a de moment on se mettait d'accord, personnellement notre programme est travaillé avec Maromby, Soké. La formation, on se débrouille sur place avec Dom Leonard on s'est mis d'accord pour travailler ensemble. Il y a plusieurs formateurs en Afrique. On peut collaborer.

D. Bonaventure : je reviens sur la fermeture, le fait que la vie cistercienne est une famille, certaines Communautés sont moins nombreuses, et d'autres nombreuses, ne pouvons-nous pas nous entraider ? Et le rôle de la Région aussi...

Abbé Général : Asmerdas, a décidé de ne pas faire une fondation, mais nous donnerons des sœurs à des Communautés qui en ont besoin. Elles ont envoyé en Syrie, Colombie et à Géronde en Suisse. Nous devons penser en tant que famille. Pour Kopua en Nouvelle Zélande, nous avons discuté de la fermeture, mais la Communauté a demandé une aide à la Région et Guimarães a envoyé 4 frères pour aider cette Communauté. Maintenant il y a deux jeunes en formation aux Nouvelle Zélande. C'est une bonne leçon à tous. Il faut préparer cela très soigneusement. Une telle aide requiert une préparation pour ne pas avoir de fausses attentes. Sans la connaissance de langue et la culture cela ne peut pas marcher. S'il y a des Communautés qui veulent aider je suis très content.

M. Annachiara : je suis là depuis 22 ans, Etoile a demandé à Vitorchiano, qui a donné 3 sœurs, sans assumer la fondation, car nous voulions que l'Etoile continue à être Maison Fondatrice et c'est une expérience de revitalisation. Et M. Geneviève est Maîtresse du monastère.

D. Leonard : je remercie l'Abbé Général, pour cette idée de former une Sous-Région : nous avons des difficultés sur la langue, et si nous avons deux Sous-Régions ça pourra aider dans la communication.

RAFMA est grande et il y a des difficultés politiques, et ça rend difficile de se rencontrer. On peut avoir une aide interne, deux ou trois frères pour aider, en les informant bien de ce qu'ils vont faire.

Fr. Justin : un exemple, vers les années 1979, Mokoto a eu besoin d'aide et Tamié est venu, et ça s'est passé bien D. François de Salles, Père Benjamin, D. Victoire, P. Bernard... Et par la suite vers 2004 Tamié avait besoin de Supérieur et Mokoto a laissé partir D. Victor.

D. Damien : il y a un besoin de parler pastoralement alors en parlant de Mère Immédiate, il y a un besoin pastoral. Je suis en faveur de la Sous-Région. Concernant, l'aide, on est envoyé non pas pour aider mais à apprendre à aider.

Dans la région CNE, nous avons pensé comme la RAFMA ; la géographie, elle sera contente d'avoir un représentant de la RAFMA du 11 au 16 mars 2024. Qu'une Région puisse inviter une autre Région c'est très bien.

D. Jean Bosco : C'est important d'inviter d'autres pour voir comment d'autres fonctionnent. C'est une bonne idée.

M. Francesca : Le travail est long et lent.

D. Clément : par rapport à l'aide, dans la Visite Régulière nous avons abordé la question avec le Père Immédiat ; du fait que nous avons 6 profès on pourrait envoyer 3 pour aider à Bellefontaine tout en continuant leur formation. Malheureusement la proposition n'a pas été acceptée. Peut-être suite à une mauvaise expérience, des frères qui ont quitté. La question d'aide mutuelle au Chapitre est là. D. Godefroid avait posé cela : si on ne pouvait pas voir comment d'autres congrégations font.

P. Martin : Merci pour la parole, Je suis touché par cette idée des Sous-Régions ça va aider pour la formation. Si les frères ne sont pas formés ça peut poser de problème.

D. Jean Bosco : je remercie l'Abbé Général d'avoir ouvert ce thème. C'était un éléphant dans le magasin de porcelaine et on n'en parle pas. Je reviens sur les relations avec les Communautés les plus proches, il faut travailler sur ces relations cela pourra faciliter le travail.

Abbé Général : nous sommes un Ordre et toutes les voix sont égales, en Europe nous devons prendre de recule pour donner place à d'autres Régions. 7 Régions européennes ils viennent avec des noms et les trois autres : RAFMA, REMILA, ORIENS... Dans la commission d'aide, il y a 3 membres qui viennent de la même Région et puis l'Abbé Général qui vient de la même Région et la Commission de Coordination c'est la même chose. C'est de la faute du Chapitre, qui vote pour ceux qu'ils connaissent oubliant une bonne répartition des Régions. On cherche des personnes formées. Nous sommes tous Supérieurs des Communautés, donc nous sommes compétents.

Abbé Général : je reviens sur la question de J. Chrysostome, c'est triste de fermer, dans toute mort il y a tristesse et parfois on ne peut pas éviter que les Communautés meurent. Clervaux de Saint Bernard n'existe plus aujourd'hui, c'est une partie de la vie. Fermer les monastères fait partie de l'histoire du salut. Car ces frères et sœurs ont donné leur vie au Seigneur, ça portera des fruits, même si on ne le voit pas encore.

D. Damien : il y a 6 monastères, de petits groupes informels, c'est bon. Mais le danger ce que nous voulons leur donner une structure. La relation informelle c'est bon et restons là. Comme O.C.S.O France veut créer une nouvelle structure qui ne correspond pas à l'Ordre.

D. Jean Bosco : nous avons encouragé d'apprendre une autre langue dans nos communautés. Jusqu'où sommes-nous allés ?

A 11h a eu lieu une belle célébration eucharistique de la Toussaint, présidée par l'Abbé Général.

Dimanche 29.10.2023

Conférence de l'Abbé Général : Les Nouvelles Constitutions

A partir de *Voultum Dei Querere*, les moniales et les moines avaient une nouvelle loi. Ainsi cela a affecté nos Constitutions. Car nous avons un Chapitre Général unique. Et ça crée de problème, car *Cor Orans* n'a pas reconnu cette particularité.

Depuis 2018 les Région ont étudié *Cor Orans* et ont proposés beaucoup de changement aux constitutions. Et la Commission de Droit, a tout rassemblé et ce document a été utilisé au dernier Chapitre Général. Dans les décisions de ce Chapitre, nous avons essayé d'étudier *Cor Orans* sans perdre le principe du Chapitre unique. Alors les moines ont accepté librement beaucoup d'exigences de *Cor Orans*.

Dans ce document, il y a la question du temps de Formation. Pour les moniales dans l'Eglise, le Saint Siège a décrété que leur temps de formation soit en minimum de 9 ans. Il y a des voix contre. Et le Chapitre Général a demandé une dispense là-dessus. L'Abbé Général et son Conseil ont travaillé sur un nouveau texte de Constitution basé sur le Chapitre Général avec la Commission de Droit, c'était un grand travail. Nous avons profité de réparer certaines erreurs dans les textes Anglais Français et Espagnol. Au début de décembre nous avons fini et tout a été présenté au Dicastère et nous attendons la réponse.

La réaction est venue en avril. Ils sont d'accord avec tous les changements pour les moines et ont refusé les changements dans les Constitutions des moniales.

Au sujet de la durée de formation on n'a pas dit grande chose, pour les moniales c'est 9 ans de formation. Telle est le souhait du Saint Siège. Nous ne sommes pas les seuls, partout, les autres Ordres ont eu la même réponse. Nous avons décidé avec la Commission du Droit de laisser cette question et négocier sur d'autres points.

Nous avons écrit une réponse au Saint Siège en acceptant et en suggérant qu'il y a d'autres changements pour les moniales. Et la plupart de nos demandes ont été acceptés.

Ce que j'ai fait ce matin c'est regarder l'ensemble des Constitutions. Nous avons été surpris dans leur réponse qu'il y ait de remarques sur les Statuts de Fondation et sur les Communautés Fragiles ! Ça crée des discussions entre les canonistes du Saint Siège. Car le Saint Siège ne peut pas intervenir dans les lois propres ! Ils le peuvent lors que ces lois sont contraires aux lois universelles. Dans *Cor Orans* ces lois sont contre. Nous ne parlerons pas des lois sur les fondations.

Il est nécessaire d'avoir un nouveau texte. Un texte *ad experimentum* car le Saint Siège a demandé d'avoir le texte en Latin. Et nous avons trouvé un traducteur.

CONSTITUTIONS

Constitution 13, 3 Sur la vie Cénobitique : c'est le principe de notre Ordre. Si quelqu'un veut quitter, il a besoin de permission de l'Abbé et l'accord de son Conseil et nous avons pris un vote pour que le Père Immédiat soit aussi consulté. C'est le changement.

Constitution 29 : Séparation du monde : dans l'ancienne législation il y a une différence entre les moines et les moniales à cause de la clôture spéciale pour les moniales. Nous avons voté pour qu'il y ait uniformité. Le Saint Siège est d'accord mais veut ajouter une phrase chez les moniales, mais on peut l'ajouter chez les moines et ainsi nous suivrons la loi universelle.

-Le premier changement c'est le titre : dans l'Eglise il y a : Clôture Papale, Clôture Constitution définit par les Constitutions. Et la troisième c'est la Clôture Monastique. C'est une Clôture en compromis avec les deux premières. Avec les exceptions de la réception des hôtes. La Clôture Monastique nous autorise de recevoir les hôtes et de les servir.

Le texte n'a pas plusieurs numéros mais seulement deux. Un changement seulement sur la TV et la Radio, sont inclus dans les moyens de Communication Sociale.

Constitution 30 b : Propre pour les moines et moniales, sur la Protection des Mineurs. Il est très important d'être attentif à cette Constitution. Car elle touche les visites régulières. Car le protocole doit être visité par le visiteur et son application. L'Eglise demande cela à toutes les Communautés. Cela veut dire qu'on doit écrire un document simple pour la Communauté. Dans ce document on y met les accords d'où se trouvent les limites de la Clôture, qui est autorisé d'y entrer.

Comment on reçoit les hôtes ? Tous les moines peuvent-ils y aller ? Est-ce que vous recevez les mineurs ? Où est ce que les moines recevront les hôtes ? Peuvent-ils recevoir les hôtes dans les chambres ? On doit mettre cela par écrit. On présente au Chapitre Conventuel et on le déclare comme lois spécifique du Monastère et lors de la Visite Régulière cela doit être contrôlé.

Ceci c'est pour protéger notre Monastère au cas échéant. On peut monter ce protocole. Sinon le Supérieur majeur est responsable de ces abus et l'Abbé Général sera obligé de le démettre de ces fonctions. Donc le visiteur doit marquer dans la carte de visite que « j'ai contrôlé le protocole.... ».

Constitution 34 bis : Nomination d'un Commissaire Monastique. Il y a actuellement dans l'Ordre 7 Commissaire Monastiques. Son but est de revitaliser la Communauté. C'est sa tâche principale. Si non il peut travailler en vue de la fermeture. Exemple, au Canada l'Assomption 6 sœurs âgées, un Commissaire Monastique travaille pour aider les sœurs à fermer. Et la Communauté de Latroun, mais pour revitaliser la Communauté.

Statut 37 B, L'Abbé a besoin du consentement absolu pour admettre un moine de la Communauté Supprimé ? Suite de **la Constitution 60, b.** avant il fallait une majorité de 2 tiers. C'est permis à une moniale de vivre la vie érémitique en dehors de la Clôture.

Statut 39 C : Lorsque les nombres des professes va en dessous de 5 la Communauté perd son droit de vote. Il ne s'agit pas de la fermeture. Mais la Communauté existe même s'elle n'a plus le droit d'élire son Supérieur. Le Père Immédiat informe l'Abbé Général et sous réserve de l'autorisation de Saint Siège, qui demande à l'Abbé Général de l'informer de cette situation, seulement informer.

Stat 40, A : La démission de l'Abbé ou l'abbesse, elle la présente à 75 ans à l'Abbé Général, qui ne la transmet au Chapitre Général qu'au cas de nécessité. Dans

l'ancienne Constitution on s'adressait directement au Chapitre Général. Mais actuellement c'est adressé à l'Abbé Général, et son Conseil.

Stat 46, A : Les étapes de la formation

-Aspirandant : est l'étape de 12 mois et ne dépasse pas 2 ans ; c'est hors du Monastère. Cela peut être dans le Monastère ou à l'extérieur. Quand commence-t-il? On doit être flexible. C'est le premier contact, et c'est un Titre Officiel. C'est en vue d'entrer au postulant.

Le statut ne dit pas que les aspirants vivent en Communauté. Mais on peut les inviter à vivre un petit moment dans la Communauté. Il n'a pas l'obligation de vivre à l'hôtellerie.

-Postulant : est de 12 mois qui peut être prolongé mais ne doit pas dépasser deux ans. Vous ne pouvez pas prendre cette décision vous-mêmes, ou le maître lui-même, mais le Supérieur consulte le Conseil.

-Profession Temporaire : la différence entre moines et moniales :

Pour les moines : le frère assume les valeurs propres pour 3 ans renouvelables

Pour les moniales la période est de 5 ans : prolongé mais pas au-delà de 3 ans et 2 ans. Ou 3 fois où une fois 2 ans. On n'a pas le droit de renouveler chaque année. Car le vœu temporaire prépare les candidats à un engagement plus long, un engagement à vie. Et le Saint Siège dit que si on renouvelle chaque année on n'apprend pas aux gens ce que signifie un engagement à long terme.

Constitution 58 : un accompagnement est nécessaire pour la maturation de nouveau professe de la Communauté.

Constitution 60 : Transférer à un autre Monastère : un frère d'une Communauté supprimée, nécessite une majorité absolue du Chapitre Conventuel. C'est une différence avec la précédente Constitution qui demandait un temps d'approbation.

Le point faible c'est quand on doit voter immédiatement pour une personne qu'on ne connaît pas. On ne peut pas supprimer une Communauté si tous les membres n'ont pas encore changé de stabilité.

Lundi 30.10.2023

Abbé Général : Continuons où nous en étions hier prenons la Constitution 75

Constitution 75, Sur la visite régulière pour les moines : les monastères sont visités par le Père Immédiat et l'Abbé Général peut être. Ce qui est nouveau : le Père Immédiat délègue au moins une fois tous les 6 ans. C'était pareil pour les moniales c'est la même chose pour les moines. C'est l'obligation de la communauté d'y

penser. Donc après deux visites du Père Immédiat il y a la visite d'une autre personne. Et il **faut compter à partir de maintenant**.

Un notre vote n°23, recommandation : les moines sont encouragés à demander à ce que les moniales fassent la visite chez les moines. Tous les Supérieurs de l'Ordre et les Supérieurs Emérites Moines et Moniales, peuvent être visiteurs.

Voilà les changements les plus importants des constitutions.

Question, Pour la délégation est ce que c'est à la Communauté ou à l'Abbé de choisir qui ? La Constitution 75 a : normalement le Père Immédiat consulte l'Abbé du monastère qui consulte sa Communauté. Donc, la manière normale de procéder c'est la Communauté qui prend l'initiative, mais elle ne peut pas obliger le Père Immédiat.

Selon le statut de la visite régulière, l'Abbé peut demander la visite d'un expert, il peut être de l'Ordre ou d'un autre Ordre monastique. Mais c'est un cas exceptionnel. Il ne faut pas parler de « co-visiteur », ça n'existe pas dans les Constitutions. Mais on l'appelle « Assistant Visiteur ».

Si vous visitez à deux, le principal visiteur doit expliquer à la Communauté qu'ils doivent le voir.

-Le cas de traducteur : il faut qu'il vienne de l'extérieur de la Communauté, mais le Supérieur sera informé et la Communauté.

Question : Constitution 30 bis, la protection des mineurs : cela nous permettra d'écrire un protocole.

Abbé Général : Je l'enverrais une fois à Rome : il faut écrire cela avec la Communauté, et présentez le positivement pour que nous vivions bien notre vie monastique et en vue d'éviter les abus.

Question : précisez le mineur et les adultes vulnérables. On doit être conscient de la différence entre votre Droit du pays et le Droit Canon. Mineur c'est moins de 18 ans. Adultes vulnérables, pas d'âge limite. Une personne qui a besoin de l'autre puisque malade, elle est vulnérable. Mais dans une dimension hiérarchique, ceux qui dépendent des autres : exemple un novice, peut-être une personne vulnérable. Ou quelqu'un qui ne sait pas à qui se référer, dans une crise, est une personne vulnérable, car il dépend d'un autre pour réorienter sa vie. Donc cette description des adultes vulnérables est très générale. (Il faut se référer à un document du Vatican pour une vraie définition).

Ça pose la question de comment nous prenons soin des frères et sœurs malades. Par exemple, un malade qui est exigeant, on perd patience, et on l'enferme pour 30 minutes, où on le met sous une douche froide...la personne ne peut pas se défendre.

Question : Constitution 13 : si le Frère veut partir, il faut consulter le Conseil. Si la Communauté accepte que le Frère quitte, mais le Père Immédiat refuse. Que faire ? Il faut que l'Abbé et son Conseil consultent le Père Immédiat. C'est le Supérieur qui décide mais avec le consentement de son Conseil. Mais si le Conseil dit non, l'Abbé ne peut pas dire oui. Et si l'Abbé et le Conseil disent oui, le Supérieur consulte le Père Immédiat, le Père Immédiat peut s'opposer : il donne simplement son opinion. Mais l'Abbé n'est pas obligé de suivre cette opinion. Dans ce cas c'est l'Abbé et son Conseil qui prennent la décision.

Question : les constitutions ne disent pas qu'il faut écrire ces décisions. Normalement dans toute Communauté il y a un livre du Chapitre où vous écrivez toutes les décisions du Chapitre Conventuel, qui doivent être signées par le Supérieur et deux témoins. Aussi toutes les vraies décisions du Conseil doivent être signées par le Supérieur et deux Conseillers. C'est bien car s'il y a un problème on peut toujours revenir sur ces décisions.

C'est important que nous connaissions nos constitutions et les documents importants. Je peux utiliser notre exemple, Mère Hortense, la Communauté a des Abbés qui ne suivent pas nos Constitutions. Et les Prêtres de l'extérieur et même l'Evêque ne peut pas changer. Nous avons des lois propres et chaque Diocèse doit suivre. Si vous avez des problèmes là-dessus immédiatement informer le Père Immédiat et l'Abbé Général. Aussi en Inde, l'Evêque ne peut pas entrer dans la Clôture sans l'accord de la Mère Abbesse, aussi un Evêque qui ne voulait pas donner la crosse à l'Abbé, ou l'Abbesse... donc soyons conscients de notre droit.

Les Permissions : vous donnez pour une année, et s'il veut continuer, le Supérieur et son Conseil lui donne une année. Si la personne veut continuer, il faut demander à l'Abbé Général un *excostration* de 3 ans. Le Saint-Siège ne donne plus la décision mais pour les moniales, le Saint-Siège confirme la décision de l'Abbé Général. Donc écrivez un document où vous mentionnez l'autorisation pour cette raison, en précisant la place, l'argent et d'autres conditions : l'habit, revenir au monastère à intervalle régulier, et le Supérieur signe avec deux témoins et la personne. Ce qui peut arriver : la permission d'absence de 2 ans pour les études et après mes études ne sont pas finit, et le Supérieur accorde et après il se rend compte qu'il n'est pas en train d'étudier. Alors il doit revenir en Communauté, sinon il sera considéré comme une absence illégitime.

Abbé Général : il y a deux autres choses

Informez la Région sur la Fondation que la Communauté de Sept-Fons est en fondation au Sénégal depuis 2017.

Pour l'histoire ; Cœur Mussa 1999, avait demandé à Sept-Fons de réaliser cette fondation. Il y avait 5 candidats de Cœurs Mussa Sénégalais qui voulaient vivre la vie Cistercienne. Ces candidatas ont fait leur vœu solennel, et 5 autres les ont rejoints ; il y a un groupe de 13 Sénégalais à Sept-Fons. En 2017. Sept-Fons a pris un vote

pour préparer cette fondation. Et approuvé par l'administrateur apostolique de ce temps. Un groupe de 4 est au Sénégal ils ont commencé la vie régulière en 2021. Un sénégalais est supérieur : Charles Lwanga. Le lieu c'est Bady., à côté du fleuve Sénégal.

Deuxième annonce : la Maison Généralise est contactée par une association des laïcs nigériens qui veulent commencer le processus de béatification de Père Abraham et demande si l'Ordre peut prendre l'initiative. Et nous avons dit que Père Abraham n'a jamais été membre de l'Ordre, nous ne nions pas qu'il ait une sainteté mais concernant nos droits, nous ne pouvons pas. Ils ont dit qu'ils ont besoin du soutien de notre prière. Et c'est ok. Ces chevaliers ont commencé le processus et vous savez pourquoi l'Ordre n'est pas impliqué. Abraham était le fondateur d'Awum et Illah et il est enterré à Illah.

Mardi 31.10. 2023 : Visite à l'Abbaye d'Orval

La Région a fait une visite à Orval (la vallée d'ord), accompagné par Dom. Damien. Nous étions accueillis par la Communauté de 7 membres d'Orval, après la célébration de l'Eucharistie, où nous avons prié pour le repos de l'âme de Mr Gabriel papa de Dom Clément, décédé cette nuit-là ; un repas festif nous a été offert, à la veille des tous les saints, arrosé pas une bonne bière d'Orval. Nous avons visité le site touristique du monastère médiéval de 16è, 17è et 18è siècle, avant de prendre la route de retour, trois heures allez et retour, avant de célébrer les premières Vêpres des Tous les saints.

Le 1^{er} Novembre 2023. Solennité de Tous les Saints

Il y avait une seule session le matin avant la Messe. L'Abbé Général a donné des informations supplémentaires sur le rôle de Région en complément de ce que Dom Clément avait déjà présenté.

Ensuite Dom Jean Bosco a annoncé qu'après la Messe présidée par l'Abbé Général que nous aurons le repas avec les Sœurs de Chimay, qui avaient apporté dans leur sac un joli gâteau.

L'après-midi était libre, et le soir nous avons eu une petite célébration d'accueil de nouveaux supérieurs.

Jeudi 02.11.2023 Dom Armand parle de l’Affiliation (Texte, Annexe)

D. Armand : Cor Orans n°54-64 sur la Contemplation Féminine : « C’est une forme particulière d’aide en faveur d’un monastère sui juris qui a une autonomie très précaire ou inexistante... ».

On peut déjà faire quelques remarques : l’Instruction est à propos des monastères autonomes. Au N°18 il y avait une différence entre autonomie juridique présumée et une réelle autonomie de vie, dans toute ces dimensions...relationnelles, vocationnelles ; liturgique, économique...

La seconde remarque, dans le fait, certains monastères n’ont pas une autonomie réelle, c’est pour ces monastères que l’affiliation a été présentée en faveur de ces Communautés. L’affiliation est établie par le Saint Siège au n° 55 est organisée comme une aide juridique. Le premier but est d’aider les Communautés Fragiles pour surmonter les difficultés. Et le deuxième but c’est d’aider la Communauté pour sa suppression.

C’est une faveur offerte par le Droit, rien n’empêche les communautés de s’adresser au Saint Siège, mais ce dernier n’y répondra pas sans consulter les autorités de l’Ordre.

Cependant, chaque Ordre est invité à revoir ses Constitutions pour intégrer ces lois à *Cor Orans*. C’était le travail du Chapitre Général. Vous l’avez dans le rapport de Commissions de Droit et dans le livret en préparation du Chapitre Général.

L’affiliation dans *Cor Orans* est différente de nôtre, le document a été étudié par la Commission 14 « L’adaptation de l’Institution de l’Ordre en rapport avec *Cors Orans* ».

En général c’était apprécié, sauf le point sur les Pères Immédiats de la Maison Affiliée et la Maison Affiliante. Et deux votes ont été pris à la suite de ce rapport.

Je n’ai pas beaucoup à dire, on peut lire ensemble le texte. Le projet d’application à l’Ordre de ce texte. Vous pouvez étudier cela et donner votre avis comme Région. C’est déjà voté *ad experimentum*. Certaines communautés peuvent déjà l’appliquer *ad experimentum*.

Je lis le texte

§1 L’affiliation est une forme particulière d’aide, que le Chapitre Général établi pour des Communautés particulières, en faveur des Communautés précaires....

§2 C’est à l’initiative de la Communauté, ou du Père Immédiat ou le résultat de l’étude du rapport de maison par le Chapitre Général. Mais c’est le Chapitre Général qui établit les rapports entre les deux Communautés...Entre le Chapitre Général l’Abbé Général et son Conseil peut établir cela, sans qu’il y ait vote.

§3 *Cor Orans 55* : l’affiliation est de nature juridique, qui établit si la situation est temporaire ou irréversible...Si la situation est temporaire l’affiliation peut aider à améliorer la situation et si ce n’est pas possible alors il faut supprimer la Communauté.

§4 *Cor Orans 56* : la création de Commission pour le futur : formée par le Supérieur affiliant ...

§ 5 *Cor Orans 57* : par l'affiliation le Chapitre Général suspend l'autonomie et le rend dépendante d'une autre Communauté...Ce qui est suspendu c'est l'exercice de l'autonomie, mais le monastère fonction comme dépendant d'un autre.

§ 6 *Cor Orans 58* : le monastère affiliant est Supérieur Majeur du monastère affilié.

§ 7 *Cor Orans 59* : Le Supérieur local du monastère affilié, l'autorité a le même pouvoir.....

§ 8 *Cor Orans 60* : le monastère affilié peut recevoir des candidats, les novices sont acceptés pour la Communauté affiliée, et qui doivent être intégré à la maison affiliante. Dans des cas exceptionnels le noviciat peut se passer dans une autre Communauté. La maison affiliée est considérée comme dépendante.

§ 9 *Cor Orans 61* : les novices et profès : sont acceptés par le Supérieur du monastère affilié.

§ 10 *Cor Orans 62*: la profession est pour le monastère affiliant, mais les monastères sont une différente réalité.

§ 11 *Cor Orans 63* : Durant le temps de l'affiliation les finances sont administrées séparément.

§ 12 *Cor Orans 64* : Le Chapitre Conventuel est suspendu pour le monastère affiliant

§ 13 *Cor Orans 65*: Le même Visiteur visite les deux Communautés séparément...Les fonctions sont assumer par le même Père Immédiat du monastère affiliant.

§ 14 *Cor Orans 66* : l'affiliation prend fin lorsque la Communauté fragile a suffisamment récupéré son autonomie, ou lorsque la situation est jugée irréversible, et elle doit être supprimée.

Abbé Général : Merci pour cette information claire, à l'heure actuelle il n'y a pas de Communauté qui ait demandé l'affiliation.

D. Damien : est-il possible qu'il y ait une affiliation entre un monastère féminin et masculin ?

Mais on peut s'entraider autrement sans passer par ce texte. On pourrait intégrer cela dans les statuts sur les Communautés Fragiles. Cette possibilité est donnée dans la loi universelle pour les moniales.

M. Elisabeth : nous avons cela dans la Charte de Charité !

D. Armand : *Cor Orans* donne une forme canonique à la Charte de Charité. Pour la Région avez-vous des suggestions sur ce document ?

Rencontre en groupe linguistique

-D. Leonard : une suggestion, la formation des novices, la deuxième année du noviciat peut se faire dans une autre Communauté de l'Ordre un temps de 6 mois par exemple.

M. Philomène : C'est en rapport avec les jeunes qui doivent vivre dans une Communauté et être voté par une autre Communauté. Il serait juste de faire un vote consultatif dans la Communauté affiliée, puisque les membres ont vu vivre les jeunes. Et parfois la Communauté affiliée peut s'accaparer les jeunes.

M. Rachel : dans l'Ordre combien des Communautés ont la possibilité de prendre en charge d'autres. Il faut des accords bien clairs, si la Communauté va retrouver l'autonomie, il faut qu'on n'arrache pas tout à la Communauté affiliée. Une Communauté de l'OCSO, peut affilier une de l'Ocist ? Mais pourvu qu'il y ait des accords d'alliances.

P. Martin : pour des communautés fragilisées qui cherchent la continuité et la vie, nous n'avons pas des communautés en cet état. Mais pour prévenir on peut adopter le texte qui pourrait nous être utile au cas échéant.

M. Francesca : dans une filiation, une professe présentée à la Communauté affiliante, mais pour la Communauté affiliée... Dans chaque Communauté, on le fait deux fois. Le Père Immédiat de la Maison Affiliée est entre parenthèse, mais c'est bien qu'il soit consulté. C'est un acte de confiance.

M. Philomène : que tout soit clair et noté. Une sœur a fait profession à Igny mais pour la clarté-Dieu. Chaque fois il y avait consultation des deux communautés.

D. Damien : je suis favorable à ce principe qu'on mette ça dans les constitutions car ça peut amorcer le processus, on est dans une communauté forte et qui n'est pas forte mais ça peut s'appliquer à des communautés qui ont les mêmes moyens. Par exemple quand on n'a plus d'abbé, ça peut être un moyen. Le numéro 8 sur le noviciat dérange un peu on peut mettre ça à table, pas obligatoirement dans la maison affiliante, qui va régler ça ? Orval et Scourmont la filiation est un des moyens. Il faut qu'il y ait un lien de fraternité.

F. Justin : la question sur la séparation des finances, il vaut mieux préciser qui prendra en charge les dépenses en pour des cas de santé, des opérations très coûteuses, dans de milieux où il n'y a pas d'assurance. Et les cellériers comment ils fonctionneront-ils ?

M. Francesca : est-ce qu'on peut suggérer les projets d'affiliation entre OCSO et Ocist et aussi la question des femmes supérieures dans la communauté des moines

D. Armand : la supérieure d'une communauté affiliante, assume une responsabilité pastorale. Dans la législation actuelle, ce n'est pas autorisée. Mais on peut demander la dispense au Saint-Siège.

Qu'est ce qui peut être Modifié ? § 9 et 12, il faut un vote consultatif lorsqu'il s'agit d'accepter un profès.

§ 12 il y a confusion entre « chapitre conventuel » et « chapitre local ». On peut changer le deuxième « chapitre ». On peut avoir un seul chapitre !

Oui 16 Non 1 Abstention 0
Accepté

4. Nous avons apprécié le vote électronique, lors des derniers Chapitres Généraux et nous recommandons que la méthode soit améliorée afin d'assurer plus de discrétion.

Oui 16 Non 0 Abstention 1
Accepté

5. a. Nous désirons que soit repensé le rôle du Secrétaire Central à la Formation.

Oui 17 Non 0 Abstention 0
Accepté

b. Et si c'est possible, qu'il réside à la Maison Généralice.

Oui 12 Non 4 Abstention 1
Accepté

6. Nous souhaitons que soient organisées, de temps en temps, des réunions des Secrétaires Régionaux à la Formation.

Oui 14 Non 3 Abstention 0
Accepté

7. Dans l'intérêt de l'unité de notre Ordre, nous demandons qu'il y ait un dialogue avec le Dicastère pour la Vie Consacrée, au sujet de certains points de *Cor Orans*.

Oui 17 Non 0 Abstention 0
Accepté

8. Sur la question des Mères Immédiates, nous préférons adopter le terme "Déléguée du Père Immédiat".

Oui 14 Non 2 Abstention 1
Accepté

9. Nous désirons une étude approfondie sur la question des Mères Immédiates et que la question soit réétudiée dans les Régions.

Oui 13 Non 4 Abstention 0
Accepté

10. Nous recommandons que les communautés élaborent un Protocole pour la protection des mineurs et des adultes vulnérables, conforme aux lois du Pays et de l'Eglise locale.

Oui 16 Non 0 Abstention 1
Accepté

11. Concernant les finances, nous désirons conserver le fonds de la Région.

Oui 13 Non 4 Abstention 0
Accepté

12. Nous souhaitons que ce fonds soit géré par le Comptable de la Maison Généralice (Dm Emmanuel).

Oui 15 Non 1 Abstention 1
Accepté

13. Nous souhaitons que le Gestionnaire du fonds donne un rapport annuel sur le fonctionnement de compte.

Oui 13 Non 3 Abstention 1
Accepté

14. Nous souhaitons que la question de la "probation" d'un an, dans le statut 60.A soit revue.

Oui 17 Non 0 Abstention 0
Accepté

15. Nous acceptons, *ad experimentum*, la proposition de l'Abbé Général de travailler en sous-régions d'abord et de nous réunir une fois entre deux Chapitres Généraux en Conférence Régionale.

Oui 11 Non 6 Abstention 0
Accepté

16. Qui sera le/la représentant(e) de la RAFMA à la Réunion de CNE en mars 2024 ?

Dom Clément 1 Voix

Dom Léonard 1 Voix

M. Angela 1 Voix

D. Vedaste 1 Voix

M. Philomène 11 Voix

Abstention 1 Voix

Mère Philomène a été élue et a accepté de rendre ce service.

Dans l'après-midi

Mère Rachel est retournée à Rome, sa présence été très appréciée.

Le mot des secrétaires de la Région et leur rapport (Texte, Annexe)

Sœur Elisabeth

Frère Justin

La RAFMA a demandé que les Secrétaires poursuivent leur travail jusqu'à la prochaine Réunion.

Dimanche 05-11-2023

Evaluation de la Réunion de RAFMA à SCOURMONT 2023

9h—10h : L'évaluation de la réunion à tour de table

La plupart des participants sont revenus sur la question de ponctualité qui a été respectée et le sens de responsabilité.

Ils se sont encouragés pour que les Communautés puisse trouvent le gagne-pain.

Sur la formation, ils ont encouragé à la maison et ensuite à l'université si c'est nécessaire. Le cadre de la réunion était idéal. Les participants ont été frappés par la présence de la Maison Généralice, et d'autres invités.

On a encouragé de travailler ensemble en Région pour certains cours et sessions.

Merci à la Communauté pour son accueillir chaleureux et fraternel, il y a eu le temps suffisant pour travailler. La présence de l'Abbé Général nous a encouragés, car il a vécu la réalité de notre Région. Les conférences étaient bien préparées.

Le climat était très fraternel et on s'intéressait à la situation des uns et des autres. Les expériences partagées étaient enrichissantes. La rencontre pastorale était bonne et libre

Merci également à nos secrétaires, et à nos aînés, leurs expériences nous montrent le chemin à suivre.

Le frère hôtelier, Oswald et frère Marie Robert ainsi que le staff de la cuisine nous ont bien encadré.

Nous remercions le Père Abbé pour le cadre, le temps était aussi suffisant. Nous avons eu plusieurs Conférences et Interventions.

En formation il faut insister sur le sens d'appartenance. Nous nous encourageons de partager, autant que possible nos expériences.

Pour améliorer, on pourrait faire des petites heures en Anglais. Aux Secrétaires de bien compter le nombre des participants pour une meilleure distribution des papiers.

La RAFMA a grandi non seulement en nombre, mais aussi en échange très paisible. On remercie ceux qui ont aidé cette Région, Dom Timothy en particulier. On a ressenti l'absence de D. Vedaste, D. Etienne et M. Emmanuela. La communion était grande.

On a reconnu que c'est important de faire une Réunion tous ensemble. C'est important aussi de séparer les charges de Secrétaire à Formation et Secrétaire de la Réunion.

Cette Réunion fait un lien entre l'Afrique et l'Europe. Venir ici c'est comme un pèlerinage. Cette réunion était importante et surtout pour les votes pris en fonction de *Cors Orans* et D. Armand nous a facilité la tâche en les plaçant dans un contexte. On a apprécié les œuvres sociales, un bon travail pour la population environnante.

D. Damien : je vous remercie pour votre présence, on l'a dit, c'est un honneur pour nous et c'est ce que j'ai vu. C'était une opportunité de découvrir la RAFMA, merci d'être là, et surtout de découvrir votre réunion. Vous me dites jeunes, mais nous aurons la joie de nous revoir. Il y a la Réunion Régionale de la CNE nous serons heureux de vous voir.

Une réserve, sur la présente de D. Armand, l'Abbé Général, de nous aider à entrer dans la profondeur, j'ai eu l'impression que ça prenait le pas sur vous. A la fois c'était très bien d'être vous-mêmes et cela vous a, un peu, annulé d'être vous-mêmes.

M. Elisabeth Marie disait qu'il faudra venir à Scourmont, j'ai dit « non », puisque vous êtes en Afrique, mais si vous êtes coincés n'hésitez pas à revenir à Scourmont.

D. Jean Bosco : Nous remercions M. Francesca Abbessse de Valserena, nous l'avons invité au nom de Soke, elle a accepté d'être avec nous. J'avais peur pour elle, puisque le temps en Europe est mathématique, mais en Afrique le temps est élastique. Dans son humilité elle a accepté d'être avec nous. J'espère qu'elle reviendra encore, avec elle nous avons élaborés les votes.

Nous sommes reconnaissants, pour tous ceux qui nous ont aidés pour trouver le visa, pour les chauffeurs. La liturgie très méditative et ouverte sur l'Afrique.

Content qu'on ait insisté sur la formation, avec des propositions concrètes sur la nécessité de la Formation des Supérieurs avec des Formateurs.

D. Jean Bosco : Je remercie tous les participants à cette Réunion Régionale, c'était comme un synode. Je prie que cette fraternité exprimée ici continue dans nos communautés et puisse produire beaucoup de fruit pour la Région.

Je remercie spécialement les déléguées M. Geneviève, Sr. Gertrude, et Père Martin. Enfin je souhaite à tous un bon voyage. A bientôt !

Avec ces paroles je mets fin à cette réunion.

La réunion a pris fin à 10h 45, juste avant la Messe.